Conseil scolaire Viamonde

AVIS DE CONVOCATION

Réunion ordinaire du Conseil
(Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du	:	Conseil scolaire Viamonde
Date et heure	:	Le 17 novembre 2017 à compter de 19 h 30
Endroit	:	**Salle du Conseil** **Siège social** **116, Cornelius Parkway** **Toronto (Ontario)**

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (416) 523-2005

Conseil scolaire Viamonde

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)

Le 17 novembre 2017 à compter de 19 h 30

Salle du Conseil
Siège social
116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)

O R D R E D U J O U R

Appel des membres

Reconnaissance en mémoire

Reconnaissance du territoire des Premières-Nations

1. **Affaires courantes** :

   1.1 Approbation de l'ordre du jour

   1.2 Déclaration de conflit d'intérêts

   1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 13 octobre 2017

   1.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 13 octobre 2017

2. Délégation

3. Présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique

   3.1 Camps de littératie et numératie – été 2017

4. Rapport de l'élève conseiller et de l'élève conseillère sur les activités dans les écoles

5. Rapports de la direction de l'éducation

5.1 Nouvelles du système

5.2 Calendrier des réunions du Conseil pour 2018

5.3 Rapport nº 4 du CPP

6. Rapports émanant des secteurs

6.1 **Affaires**

6.1.1 Politique 2,20 – Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement

6.1.2 Rapport sur les états financiers en date du 31 août 2017

6.2 **Éducatifs**

6.2.1 Rapport des comités d'admission

6.2.2 Rapport nº 3 (2017-2018) du CCED

6.2.3 Révision de la politique 3,34 – Tenue vestimentaire

6.2.4 Rapport sur les demandes hors zone

6.2.5 Sortie éducative

6.3 Communications

6.3.1 Rapport nº 1 (2017-2018) du comité des communications

6.4 **Ressources humaines**

6.4.1 Politique sur l'évaluation du rendement des membres du personnel administratif et de soutien syndiqué et non syndiqué

7. Avis de motion

8. Rapport de représentation :

8.1 Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

8.1.1 Rapport d'activités

8.2 Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

8.2.1 Rapport sur le congrès annuel 2017

http://mailchi.mp/bellnet/bulletin-doctobre-de-la-fncsf-6rtktesuw3?e=cc5b999b04

http://fncsf.ca/evenements/congres-annuel/

8.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

8.3.1 Rapport sur le congrès annuel 2017

8.4 City School Boards Advisory Committee- Toronto

http://app.toronto.ca/tmmis/decisionBodyProfile.do?function=doPrepare&meetingId=12443

9. Renseignements :

9.1 Correspondance :

9.1.1 La lettre de du président du Conseil adressant des félicitations au nouveau président de la FNCSF

9.1.2 La copie de la lettre de la présidente du conseil d'école de l'École élémentaire Antonine-Maillet adressée à la ministre de l'Éducation sollicitant l'accès à une école publique de langue française allant de la 7e à la 12e année pour la région d'Oshawa.

9.1.3 La lettre de la présidente du comité de planification pour une université de langue française au président du Conseil faisant part du rapport intitulé : Innover localement, exceller mondialement : Proposition pour une université de langue française en Ontario.

10. Suspension de la séance publique pour passer à huis clos restreint

11. Adoption des résolutions des points nº 2.1, 3.2.1.2, 3.3.1 de la séance à huis clos en séance publique

12. Levée de la réunion

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
(Séance publique)

Le 13 octobre 2017

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 30 à 22 h et de 22 h 35 à 22 h 40 dans la salle de bibliothèque de l'École élémentaire Gabrielle-Roy, sise au 14, rue Pembroke, Toronto, Ontario.

Membres présents :

Conseiller Guy Belcourt	membre élu pour les circonscriptions de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Véronique Emery	membre nommée représentant la municipalité régionale de Niagara comprenant Fort Erie, Niagara Falls, Pelham, Port Colborne, Thorold, Welland et Wainfleet
Conseiller François Guérin	membre élu pour la municipalité régionale de York (**vice-président**)
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton, circonscription de Brant et la partie de la municipalité régionale de Niagara comprenant Grimsby, Lincoln, Niagara-on-the-Lake, St-Catharines et West Lincoln
Conseillère Koubra Haggar	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pascal Hogue	Élève conseiller élu, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité régionale de Haldimand - Norfolk, les circonscriptions d'Oxford, d'Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseillère Sylvie Landry	membre élue pour la circonscription de Haliburton, Northumberland, Peterborough, Victoria et la municipalité régionale de Durham
Conseiller Jean-François L'Heureux	membre élu pour la partie ouest de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 1, 2, 3, 4,5, 6, 7, 11, 13, 14, 17, 18,19 (**président**)
Conseillère Chloë Robert	membre élue de la partie centre de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel (par audioconférence)
Conseiller Denis Trudel	membre élu pour la municipalité régionale de Waterloo, les circonscriptions de Wellington, Middlesex, Perth et Huron.

Membres absents :

Conseiller Julien Baeta	membre élu pour la partie est de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 8, 9, 10, 12, 15, 16, 23, 24, 25, 26, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44
Conseiller Guillaume Teasdale	membre élu pour la circonscription d'Essex

Réunion du Conseil (séance publique) - 13 octobre 2017

Membres de l'administration présents :
M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation
M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation
Mme Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing
M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP
M. Sylvain Landriault, surintendant de l'éducation
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
Mme Sylvie Longo, surintendante exécutive
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires par intérim
Mme Marie-Josée Smith, directrice des ressources humaines
Mme Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation
Mme Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

1. RECONNAISSANCE EN MÉMOIRE

Conseiller Guérin, vice-président du Conseil, demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à un membre du personnel qui est décédé ainsi qu'à l'intention de deux membres du personnel qui ont été éprouvés par le décès d'un parent proche.

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE DES PREMIÈRES-NATIONS

L'assemblée observe également une minute en reconnaissance du territoire des Premières-Nations. Conseiller Guérin énonce ce qui suit :

«Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se situe l'École élémentaire Gabrielle-Roy. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité «Pre-Confederate #13, 1er août 1805», les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.»

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Robert, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration d'intérêts.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2017

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose :

QUE le procès-verbal de la séance publique du 22 septembre 2017 soit adopté.

La motion est adoptée.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2017

5.1 **Résultats des tests de l'OQRE – Lecture, écriture et mathématiques** (point nº 9.2.3)

À la suite d'une demande d'explications sur le plan de réussite des élèves, le directeur de l'éducation réitère le fait que l'administration, de concert avec l'équipe pédagogique, s'assure de travailler de très près avec le personnel enseignant des écoles en leur offrant tout l'appui nécessaire en matière d'outils pédagogiques afin qu'ils puissent les appliquer respectivement dans leur salle de classe au profit des élèves.

6. PRÉSENTATION : STRATÉGIES DE MATHÉMATIQUES : PRATIQUES GAGNANTES VISANT L'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS (ACCOMPAGNEMENT)

En premier lieu, madame Manon Savard, directrice des services pédagogiques, volet-cadre d'efficacité des écoles, affirme que les stratégies qui sont développées en matière d'apprentissage ont fait leurs preuves et sont basées sur la recherche en milieu scolaire et aussi recommandées par le Ministère.

Puis, avec des exemples à l'appui, elle donne un aperçu, d'une part, des quatre niveaux d'intervention par rapport aux pratiques

réussies pour appuyer et accompagner le personnel des écoles et d'autre part, des outils utilisés pour renforcer l'apprentissage des élèves dans toutes les matières.

Après la période de questions et réponses, conseiller Girouard, appuyé par conseillère Robert, propose :

QUE la présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique intitulée : «Stratégies de mathématiques – pratiques gagnantes visant l'amélioration des résultats (accompagnement)» soit reçu.

La motion est adoptée.

7. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLERS

L'élève conseillère Koubra Haggar et l'élève conseiller Pascal Hogue, présentent respectivement leur rapport sur les activités auxquelles ils ont participé depuis la dernière réunion du Conseil ainsi que les activités organisées au sein des écoles du Conseil dont voici un aperçu :

Le 25 septembre, jour commémorant les Franco-ontariens et Franco-ontariennes, Pascal s'est rendu à Queen's Park pour célébrer la levée du drapeau franco-ontarien en compagnie de la Première ministre de l'Ontario ainsi que les dirigeants des partis Conservateur et NPD provinciaux. Il a été invité à prononcer un discours au Mel Lastman's Square à Toronto, et ce, devant une foule animée de plusieurs jeunes de notre Conseil et du conseil MonAvenir.
Du 27 au 30 septembre, il s'est rendu à Calgary pour assister au congrès de l'ACELF dans le cadre de la délégation Leadership Jeunesse. Il affirme avoir vécu une expérience enrichissante en ayant eu l'occasion non seulement de rencontrer des jeunes leaders francophones de partout au Canada et apprendre les différentes réalités de leur «francosphère», mais aussi en ayant accès à une panoplie de ressources de langue française.
Cette journée des franco-ontariens fut célébrée dans toutes les écoles du Conseil. Les élèves ont pris le temps de commémorer notre héritage franco-ontarien en entonnant les chants : «Mon beau drapeau» et «Notre place» et en participant à la levée du drapeau franco-ontarien de leur région respective.
La course Terry Fox se déroule chaque année durant la dernière semaine de septembre. Élèves et enseignants de tout âge ont participé

à cette course au nom des personnes atteintes d'une maladie. Plusieurs conseils des élèves ont saisi cette occasion pour faire des collectes de fonds à l'intention de la fondation Terry Fox qui focalise ses efforts sur la recherche pour combattre le cancer.

Le 4 octobre, l'école Gaétan-Gervais était l'hôte de la foire des universités francophones en Ontario. Elle a accueilli des élèves de plusieurs écoles secondaires du Conseil et du Conseil MonAvenir et cet événement a connu une excellente participation des élèves et a été un grand succès. Les élèves des écoles Confédération, Toronto-Ouest et Étienne-Brûlé ont eu la chance de ruminer leur parcours postsecondaire grâce aux ateliers, kiosques et présentations offerts par les universités, collèges et autres organismes franco-ontariens.

Du 25 au 27 octobre, les élèves membres du CPÉ et des conseils des élèves des quatorze écoles secondaires du Conseil se rendront au camp Cedar Glenn pour le forum des jeunes. Ces trois jours seront très productifs pour ces élèves puisqu'ils auront l'occasion d'échanger des idées. En outre, ces élèves auront, non seulement une formation spécifique à leur poste, mais aussi la chance de planifier des activités pour le reste de l'année en cours.

Les élèves de la 7e à la 9e année de l'École secondaire Confédération ont participé aux activités CAP mathématiques alors que les élèves de 7e et 8e années ont, durant une journée, organisé des activités de leadership et de coopération. Le 11 octobre, ils ont aussi fait une course de fond à Meritt Island. Les 5 et 6 octobre, les élèves de la 12e année ont visité le collège Boréal, Niagara College et Mohawk College. Le 18 octobre, les élèves de certains cours iront à Toronto pour assister à une pièce de théâtre.

Du 4 au 6 octobre des élèves de l'École Ronald-Marion sont allés faire du camping aux grottes Warsaw. Le 24 octobre, des activités seront organisées pour combattre la violence.

Les élèves de la 7e à la 10e année de l'École secondaire Gaétan-Gervais ont marqué la journée verte en plantant des arbres. En outre, ils ont effectué d'autres travaux communautaires en collaboration avec Sheridan College.

À l'École Toronto-Ouest, les élèves ont organisé une semaine thématique. Le tournoi de volley-ball qui a été disputé entre personnel enseignant et élèves a été une activité très plaisante pour les participants.

En plus de la participation des élèves de 11e et 12e années de l'École secondaire Étienne-Brûlé à la foire des collèges, les élèves du cours de biologie sont allés au zoo le 5 octobre pour une sortie éducative. Une vente de pâtisseries a aussi été organisée au début du mois d'octobre.

Dans le cadre de son rapport, Koubra Haggar fait part des activités suivantes :

La Formation provinciale du réseau jeunesse de la FESFO a été offerte du 28 septembre au 1er octobre et plusieurs jeunes leaders franco-ontariens et franco-ontariennes se sont rencontrés à Ottawa lors de cette fin de semaine. Les participants et participantes ont reçu la formation sur leurs rôles respectifs et ont eu des discussions intéressantes sur divers thèmes. La délégation comprenait les personnes-ressources de la FESFO de toutes les écoles secondaires francophones en Ontario, les membres du Conseil de représentation de la FESFO composé de 23 jeunes de partout en Ontario, y compris 4 élèves du Conseil scolaire Viamonde et les élèves conseillères et conseillers francophones de l'Ontario.

Le 30 septembre, l'on soulignait la journée du chandail orange partout au pays. La majorité des écoles du Conseil y ont participé pour rendre hommage à la jeune autochtone qui n'avait pas le droit de porter son chandail orange dans un pensionnat.

Le 6 octobre, tous les élèves et membres du personnel étaient encouragés à porter du rose pour contrer l'intimidation et la discrimination contre l'homophobie dans la société.

À la fin de septembre, l'ensemble des conseils des élèves des écoles secondaires ont eu une retraite d'une journée pour planifier le reste de l'année scolaire. La journée était remplie d'activités de cohésion d'équipes et de blocs de travail et de planification d'activités éventuelles.

Les 5 et le 6 octobre, les élèves de l'École Jeunes sans frontières ont organisé une vente de pâtisseries afin de recueillir de l'argent au profit de la fondation Terry Fox.

L'École Georges-P.-Vanier a également amassé des fonds tout au long du mois d'octobre pour la fondation Terry Fox. Cette journée était particulière pour l'école cette année, car plusieurs élèves et membres du personnel ont été éprouvés par la perte d'un enseignant de l'école Renaissance, très proche à leur cœur, à la suite d'un combat avec le cancer à la fin septembre. Par ailleurs, le club UNIS a organisé une vente de pâtisseries en vue d'amasser des fonds pour la recherche sur le cancer des seins.

Pour souligner aujourd'hui la journée des jumeaux et jumelles, les élèves de l'École Le Caron ont jumelé leurs habits avec leurs amis.

L'école Norval Morrisseau a accueilli les clubs d'animation musicale (DJ) de la région du nord du Conseil pour la formation «ViaDJ».
Lors de la journée du personnel enseignant, le conseil des élèves de l'École Jeunes sans frontières a eu l'initiative de décorer des petits gâteaux et écrire une lettre aux fins de distribution au personnel enseignant en guise de remerciement de leur travail auprès des élèves.
Le 10 octobre, en vue de souligner la journée de la santé mentale, les élèves de l'École Roméo Dallaire ont planifié un jeu-questionnaire qui a été annoncé à l'interphone le matin. L'école a aussi créé une murale de bien-être remplie d'autocollants avec de beaux messages et des stratégies pour améliorer la santé mentale. Il y avait aussi un tirage au sort pour celui ou celle qui gagnera un diffuseur d'huiles essentielles.
L'école de Lamothe Cadillac a organisé une vente de bric-à-brac communautaire. Les fonds recueillis serviront à financer les coûts d'activités scolaires et parascolaires de l'année. Les élèves de la 7e et la 8e année ont visité le parc Ojibwa en vue d'acquérir une connaissance plus approfondie des créatures vivantes et observer différentes espèces dans leur habitat naturel.

Conseiller Belcourt, appuyé par conseillère Robert, propose par la suite :

QUE le rapport des élèves conseillers soit reçu.

La motion est adoptée.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

8.1 Bonnes nouvelles du système

Le directeur de l'éducation présente les nouvelles du système en indiquant que les derniers jours ont permis d'accueillir de la grande visite au Conseil et de vivre plusieurs événements rassembleurs tant pour les élèves que pour le personnel.

En voici quelques-uns :

Les élèves des écoles de Barrie, Brampton, Guelph, Hamilton, Waterloo, London, Mississauga, Niagara Falls, Orangeville, Penetanguishene, Sarnia, St-Catharines, Welland, Windsor se sont rendus à l'hôtel de ville ou dans des parcs de leur

municipalité respective pour célébrer le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes avec la cérémonie de la levée du drapeau franco-ontarien alors que dans les régions de Durham, Halton et York, les cérémonies ont été organisées dans les écoles. Les élèves de l'Académie de la Pinède, eux, se sont rendus à la base militaire de Borden. À Toronto la journée a débuté par la cérémonie de levée du drapeau à Queen's Park, organisée par l'Assemblée de la francophonie. Celle-ci s'est déroulée en présence de la première ministre Mme Kathleen Wynne, des chefs des partis de l'opposition Andréa Horwath du NPD et Patrick Brown du PC ainsi que de la ministre des Affaires francophones Marie-France Lalonde. Les élèves se sont dirigés ensuite au parc Mel Lastman et ont rejoint leurs camarades pour un grand rassemblement.

Le 23 septembre, plus de 300 personnes, actuels et anciens élèves, parents, membres du personnel et de la communauté ont commémoré l'emménagement du Collège français au 100 rue Carlton il y a 20 ans. La cérémonie, qui a débuté par la projection d'un court métrage retraçant l'histoire du Collège français, a été l'occasion de souligner les réalisations et le succès de l'école.

Le 5 octobre, le Conseil a souligné la journée mondiale du personnel enseignant. Le thème décrété par l'UNESCO est à l'image de ce que prône le Conseil scolaire Viamonde. Liant la liberté au travail au succès de l'élève, cette journée a rappelé l'importance pour le personnel enseignant d'avoir accès aux meilleurs outils de travail et aux meilleures formations afin de prodiguer le meilleur enseignement aux jeunes.

Rohan Junior Barret, vedette de basketball, est revenu visiter ses anciens camarades de classe. RJ, comme l'appelle ses amis, a fréquenté les écoles Horizon Jeunesse et Jeunes sans frontières avant d'être recruté par l'Académie Montverde en Floride afin d'y poursuivre sa carrière en basketball. À 17 ans, il est un des meilleurs joueurs de basketball de sa génération et le meilleur joueur de championnat du monde dans la catégorie des joueurs de moins de 19 ans. Il a permis au Canada de battre l'équipe américaine cet été avec 38 points. Lors de sa visite, il a pris le temps de remercier les enseignantes et enseignants ainsi que son ancienne directrice, Madame Josée Landriault pour tout le soutien qu'ils et elles lui ont apporté durant son passage à l'école. Il avait une reconnaissance toute particulière pour Monsieur Mahmood Nuthoo, concierge en chef. Ce dernier, lui donnait accès au gymnase très tôt le matin pour

lui permettre de s'entraîner. La visite de Barrett s'est conclue avec une rencontre de l'équipe de basketball de l'école.
L'avant-gardisme de Viamonde est récompensé par l'Association canadienne des agents de communication (ACACÉ). L'équipe des communications du Conseil scolaire Viamonde a été honorée, une fois de plus, par ses pairs à l'échelle canadienne. L'Association canadienne des agents de communications en éducation a décerné à Mourad Boureghda, responsable médias sociaux et marketing web et Claire Francoeur, directrice de communications un prix «*mérite*» dans la catégorie «programme ou projet de communication» pour «Un site web où tout est possible». Ce prix reconnaît le travail exceptionnel de l'équipe dans la gestion de ce projet visant à renouveler la plateforme internet du Conseil.
Grâce à Kaylee Keith, élève de 4e année, l'École élémentaire La Source de Barrie possède depuis cette semaine un «banc de l'amitié» permettant de favoriser l'inclusion, l'intégration et l'amitié au sein de l'école. Tout a commencé au printemps dernier lorsque Kaylee a lu un article portant sur les «bancs de l'amitié». Elle apprend ainsi que dans certaines écoles, les élèves qui n'ont pas d'amis, qui se sentent seuls ou qui sont victimes d'intimidation peuvent s'asseoir sur des «buddy Bench» pour signaler aux autres qu'ils veulent jouer, parler avec quelqu'un et donc avoir un ami. Kaylee a eu ainsi l'idée de suggérer à la directrice, Madame Nathalie Fournier, de créer un banc à partir de son dessin. Kaylee voulait s'assurer que «tous les élèves de son école ont un ami et que personne n'est laissé seul».

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Lambert, propose donc :

QUE le rapport du directeur de l'éducation sur les bonnes nouvelles du système soit reçu.

La motion est adoptée.

8.2 **Calendrier des réunions du Conseil pour 2018**

Les membres du Conseil examinent le rapport présenté sur le calendrier des réunions du Conseil pour 2018 et en discutent.

Après les échanges de vues à ce sujet, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2017 intitulé «Calendrier des réunions du Conseil pour 2018» soit reçu.

La motion est adoptée.

8.3 **Modification au calendrier des réunions de 2018 – Changement du lieu de la réunion d'organisation du Conseil du 1er décembre 2017**

À la suite de précisions apportées par le directeur de l'éducation, conseiller Trudel, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE le Conseil tienne sa réunion d'organisation annuelle du 1er décembre 2017 à l'hôtel Holiday Inn Toronto Yorkdale.

La motion est adoptée.

9. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

9.1 ÉDUCATIFS

9.1.1 Rapport des comités d'admission

Lors de l'examen du rapport présenté sur les comités d'admission, le directeur de l'éducation apporte une petite correction au rapport.

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Lambert, propose par la suite :

QUE le rapport modifié en date du 13 octobre 2017 sur les comités d'admission soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'admission des élèves telle que présentée dans les comités d'admission respectifs.

Les motions sont adoptées.

9.1.2 **Rapport nº 2 (2017-2018) du CCED** (page 16)

Après avoir pris connaissance du rapport nº 2 du CCED, conseillère Emery, appuyée par conseillère Robert, propose les motions suivantes :

QUE le rapport nº 2 (2017-2018) du CCED soit reçu.

QUE le Conseil approuve la mise en candidature de Mme Marguerite Schabas à titre de représentante d'Autism Ontario-Metro Toronto Chapter en vue de remplacer Mme Françoise Pelletier.

Les motions sont adoptées.

9.1.3 **Résultats des sondages de satisfaction auprès des parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres du personnel du CSViamonde**

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration portant sur les résultats des sondages administrés auprès des parents, des élèves et des membres du personnel et en discutent.

À la suite des échanges de vues, conseiller Girouard, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2017 sur les résultats des sondages de satisfaction auprès des parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres du personnel du CSViamonde soit reçu.

La motion est adoptée.

9.1.4 **Plan d'amélioration du Conseil pour le rendement des élèves, M-12 (PAC)**

Lors de la présentation du rapport sur le plan d'amélioration du Conseil pour le rendement des élèves de la maternelle à la 12e année, le directeur de l'éducation apporte des clarifications afin d'élucider les préoccupations exprimées.

À la suite des discussions sur ce dossier, conseiller Girouard, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2017 concernant le pan d'amélioration du Conseil scolaire Viamonde pour le rendement des élèves M-12 pour 2017-2018 soit reçu.

La motion est adoptée.

9.1.5 **Politique 3,XX – Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire**

Après avoir pris connaissance du rapport concernant la nouvelle politique sur l'accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire, conseiller Lambert, appuyé par conseillère Emery, propose les motions suivantes :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2017 intitulé «Politique 3,XX – Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire» soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'ébauche de la politique «Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire» telle que présentée.

QUE la politique soit envoyée aux instances habituelles aux fins de consultation.

Les motions sont adoptées.

9.1.6 **Sorties éducatives**

L'administration présente un rapport sur les demandes d'approbation des sorties éducatives.

Conseillère Emery, appuyée par conseiller Trudel, propose donc :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2017 sur les sorties éducatives soit reçu.

QUE les demandes pour les voyages en Amérique du Sud, en France/Suisse et au Costa Rica qu'entrepren-

dront respectivement des élèves de l'École secondaire Norval-Morrisseau, du Collège français et de l'École secondaire Roméo-Dallaire soient approuvées.

Les motions sont adoptées.

10. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

10.1 Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Le président du Conseil informe les membres des rencontres qu'il a eues avec les instances gouvernementales afin de leur réitérer les défis qui se posent pour les conseils scolaires laïcs de langue française au niveau des régions non desservies.

En outre, il indique les dossiers sur lesquels le conseil d'administration se penche actuellement, entre autres, le processus de recrutement de la nouvelle direction générale, le plan stratégique. Il fait ensuite une mise à jour sur le dossier de gouvernance du Centre Jules-Léger. Puis, il souligne que le prochain symposium de l'éducation publique se tiendra du 25 au 27 janvier 2018.

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Lambert, propose par la suite :

QUE le rapport verbal de représentation à l'ACÉPO soit reçu.

La motion est adoptée.

10.2 City School Boards Advisory Committee – Toronto

Le président du Conseil fait référence au lien qui a été inséré à l'ordre du jour pour accéder aux procès-verbaux des réunions de ce comité tout en indiquant que le mandat du comité est de quatre ans. Après les élections de 2018, les conseillers municipaux de la Ville de Toronto décideront si le comité sera remis en fonction. Puis, il donne un aperçu des projets en cours, entre autres, le projet «Vision zéro» qui a pour but d'envisager des moyens pour réduire les accidents et le nombre de décès de cyclistes et piétons à Toronto. Un autre projet a été mis sur pied

pour que les zones scolaires dans la ville de Toronto puissent bénéficier de meilleures signalisations routières.

Conseiller Trudel, appuyé par conseillère Emery, propose par la suite :

QUE le rapport de représentation au City School Boards Advisory Committee soit reçu.

La motion est adoptée.

11. CORRESPONDANCE

Après avoir pris connaissance de la lettre suivante, conseiller Trudel, appuyé par conseillère Emery, en propose la réception.

a) La lettre du président du Conseil adressée à la ministre de l'Éducation ayant pour objet : «Sollicitation de votre appui dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente stratégique en éducation entre le gouvernement fédéral (Patrimoine canadien) et la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) DU Canada et la Commission nationale des parents francophones (CNPF).»

La motion est adoptée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSER À HUIS CLOS RESTREINT

À 22 h, conseiller Trudel, appuyé par conseillère Emery, propose :

QUE la séance publique soit suspendue et que les membres se réunissent à huis clos restreint.

La motion est adoptée.

13. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE les résolutions adoptées en séance à huis clos pour les points mentionnés ci-après soient rapportées en séance publique.

La motion est adoptée.

13.1 Changements au sein du personnel

QUE les changements au sein du personnel présentés dans le rapport de l'administration soient adoptés.

13.2 Mise en disponibilité de propriétés provenant de conseils scolaires de langue anglaise

*QUE le Conseil confirme au **Toronto DSB** que le **Conseil scolaire Viamonde** n'a pas d'intérêt dans la propriété comme il est mentionné ci-dessous :*

1. L'ancienne école Baycrest Public School, située au 145, avenue Baycrest à Toronto (Yorkdale)

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 22 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, conseiller Belcourt, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation, **Le président du Conseil,**

Martin Bertrand **Jean-François L'Heureux**

Réunion du Conseil (séance publique) - 13 octobre 2017

RAPPORT N^{O} 2 (2017-2018)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 13 octobre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu une réunion le 3 octobre 2017 de 17 h 30 à 18 h 05 dans la salle du Conseil et par audioconférence sous la présidence de conseillère Robert et ce, en l'absence du président, conseiller Guérin.

Membres présents :

dans la salle du Conseil :
Mme Julie Goulet, suppléante représentant le Centre francophone
Mme Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde

Par audioconférence :
Mme Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences
Mme Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

Membres absentes :
M. François Guérin, vice-président du Conseil, CSViamonde (**coprésident du comité**)
M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde

Membres de l'administration présents :
Mme Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves (par audioconférence)
Mme Jacqueline Levasseur, directrice des services aux élèves (par audioconférence)
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires par intérim (par audioconférence)
Mme Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Observatrice : Mme Marguerite Schabas, représentante Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Réunion du Conseil (séance publique) - 13 octobre 2017

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu une présentation de M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires par intérim, au sujet du **budget 2017-2018 pour l'enfance en difficulté** et ce, pour la période de septembre 2017 à août 2018.

2. Qu'il a reçu un rapport du surintendant de l'éducation par intérim concernant le changement de **représentation d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter** et la mise en candidature d'un membre de cet organisme au CCED. Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet.

3. QUE la **prochaine réunion** aura lieu le 14 novembre 2017 de 17 h 30 à 19 h 30 au siège social de Toronto. La participation est toujours possible par moyens électroniques.

Pour accéder à la documentation de l'ordre du jour de la réunion, vous pouvez cliquer sur le lien :
https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_3_octobre_2017.pdf

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport nº 2 du CCED (2017-2018) soit reçu.

QUE le Conseil approuve la mise en candidature de Mme Micheline Schabas à titre de représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter.

Le surintendant de l'éducation, par intérim	**La conseillère scolaire,**
Michel Laverdière	**Chloë Robert**

REÇU AU CONSEIL, LE 13 OCTOBRE 2017

Conseil scolaire Viamonde

POINT NO 2 DE L'ORDRE DU JOUR

FORMULAIRE DE DÉLÉGATION

AVIS ÉCRIT POUR S'ADRESSER AU CONSEIL

Le 7 novembre 2017
Date de la demande

Le 17 novembre 2017
Date de la réunion

Nom de la personne ou de l'organisme demandant une délégation : FrancoAlternatif

Nom du ou des porte-parole : Nicole Kertesz et Jason Comeau

Adresse ou courriel du ou des porte-parole : nmkertesz@gmail.com

jasonrcomeau@gmail.com

OBJET DE LA PRÉSENTATION :

a) Points inscrits à l'ordre du jour : Notre presentation ne touche pas un point à l'ordre du jour à notre connaissance.

b) Autre sujet : Présentation d'un group de parents de l'ouest de Toronto qui demande la création d'une offre d'enseignement alternatif en français.

POINTS SAILLANTS DE LA PRÉSENTATION :

1. Nous sommes un groupe de parents de l'ouest de Toronto qui veulent avoir accès a une éducation alternative en francais pour nos enfants.
2. Nous avons besoin d'une pédagogie alternative pour rejoindre les besoins de tous les enfants a Viamonde.
3. Ce modèle pédagogique existe déja au sein de Conseils Scolaires publiques (TDSB, TCDSB) et au Québec * voir document REPAQ. Il est une offre complémentaire qui ne se pose pas en compétition avec le modele d'enseignement regulier mais au contraire permet une retention de familles interessées.
4. Nous souhaitons nous inclure dans une démarche de conception éfficace et collaborative avec le Conseil.

AVIS IMPORTANT

Afin de vous assurer que votre demande soit approuvée, auriez-vous l'obligeance de retourner le présent formulaire dûment rempli, conformément aux procédures ci-jointes, à Désirée Bigaignon, secrétaire de séances, par la poste au siège social du Conseil sis au 116, Cornelius Parkway, Toronto (Ontario) M6L 2K5, ou par courriel à bigaignond@csviamonde.ca.

Conseil scolaire Viamonde

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2018

Un calendrier des réunions comprenant les dates et les endroits proposés pour l'année 2018 se trouve à l'annexe A. Celui-ci vous est présenté afin de vous consulter et recevoir vos commentaires. La version finale sera présentée au Conseil pour approbation lors de la réunion du 1er décembre 2017.

Ci-joint également en annexe B, un tableau récapitulant le lieu des réunions durant les dernières années. Il est à noter que lors de la séance de planification au printemps 2004, les membres du Conseil ont suggéré la tenue d'un maximum de quatre (4) réunions à l'extérieur du siège social de Toronto. Étant donné le nombre de nouvelles écoles et la volonté de tout de même prévoir des réunions dans des écoles existantes, nous en prévoyons (6) en 2018.

En tant que conseil laïc et selon la pratique, nous essayons, dans la mesure du possible, de respecter les fêtes religieuses importantes de notre collectivité et ne pas tenir de réunions lors de ces fêtes. Le calendrier proposé pour l'année 2018 tient compte de cette pratique.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 novembre 2017 sur le calendrier des réunions pour l'année 2018 soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Conseil scolaire Viamonde

ANNEXE A

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

ANNÉE 2018

DATES	SÉANCES	HORAIRE	LIEU EN 2017	Lieu en 2018
jeudi 25 janvier 2018	Publique Huis clos	à compter de 16h Suivant la	Sheraton Centre Hotel 123, rue Queen Ouest Toronto (Ontario) M5H 2M9	Sheraton Centre Hotel 123, rue Queen Ouest Toronto (Ontario) M5H 2M9
23 février 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Siège social 116, Cornelius Parkway Toronto	École élémentaire Micheline Saint-Cyr 85, Forty-First street, Toronto, M8W 3P6
23 mars 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Par audioconférence Ou au Siège Social	Par audioconférence Ou au Siège Social
20 avril 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Siège social 116, Cornelius Parkway Toronto	École élémentaire Le Flambeau 600, Novo Star Dr Mississauga L5W 1G4
25 mai 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	École élémentaire La Pommeraie (Ouverture officielle) 3500, Settlement Trail	École secondaire Gaétan-Gervais 1075, rue McCraney est Oakville, ON L6H 1H9
22 juin 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Bureaux admin de Welland 1, promenade Vanier	Siège social 116, Cornelius Parkway Toronto
21 septembre 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	École élémentaire La Source 70, promenade	École élémentaire Carrefour des jeunes 374, rue Centre Nord Brampton
12 octobre 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	École élémentaire Gabrielle-Roy 14, rue Pembroke Toronto (ON) M5A 2N7	École secondaire Toronto Ouest 330, avenue Lansdowne Toronto, ON M6H 3Y1
16 novembre 2018	Réunion inaugurale et d'organisation	19 h 30	Siège social 116, Cornelius Parkway Toronto	Siège social 116, Cornelius Parkway Toronto
7 décembre 2018	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Siège social 116, Cornelius Parkway Toronto	Siège social 116, Cornelius Parkway Toronto, ON

Au besoin, il peut y avoir des reunions les jeudis soirs ou des reunions extraordinaires par audio ou vidéoconférence. Des séances de travail pour les membres du Conseil auront lieu les samedis, D'autres samedis pourraient s'ajouter.

Notes :

1. La réunion de janvier coïncide avec le Symposium sur l'éducation publique (ACÉPO) prévue du 25 au 27 janvier 2018
2. Dates du congrès de la FNCSF : 18 au 20 octobre 2018
3. Dates de l'AGA de l'AFO : 26 et 27 octobre 2018
4. Férié : Le 30 mars 2018

U:\Conseil\rapports\dec 2015-nov 2018\dec 2016-nov 2017\G05-calendrier des réunions du Conseil-ébauche-13 octobre 2017

POINT NO 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR

ANNEXE B

TABLEAU RÉCAPITULATIF
DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DANS LES ÉCOLES
DE 2001 À 2017

Écoles (en fonction depuis)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Acad Alexandre-Dumas (2013)														avril			
Académie La Pinède (1981)		mai														Avril	
Académie de la Tamise (1998)								avril									
Académie de la Moraine (2000)	juin				nov					oct							
Antonine Maillet (1997)			nov				nov				avril						
Champlain (1981)				mars													
Confédération (1966)													oct				
Carrefour des jeunes (2000)	sept			oct													
Charles-Sauriol (2013)													avril				
Collège français (1979)				déc													
Du Chêne/Gaétan-Gervais ('11)												fév					
Étienne-Brûlé (1969)					avril		déc										
Félix-Leclerc (1988)				fév												Nov	
Franco-Jeunesse(1968)	oct										sept				sept		
Gabrielle-Roy (1975)			fév														Oct
Gaétan-Gervais (2011)															avril		
Georges-P.-Vanier (1974)		nov														Mai	
Gabriel-Dumont (1969)				avril	mai							oct					
Horizon Jeunesse (1998)								mai									
Jeanne-Lajoie (1974)			oct													Sept	
Jeunes sans frontières (2000)							oct								oct		
L'Héritage (1998)						sept											
La Mosaïque (2008)									mars								
LaMarsh (1991)		oct		sept					sept	nov		sept					
L'Envolée (1998)		sept		avril					avril		oct						
La Source (1993)				mai													Sept
Le Caron (1980)														sept			
La Fontaine (1998)							sept										
Le Flambeau (2017)																	
Laure-Rièse (1991)		fév															
L'Harmonie (2002)			avril													Oct	
L'Odyssée (2000)		mars															
La Pommeraie (2016)																	Mai
Les Rapides (1991)			mars				avril										
Louise-Charron (2014)																	
Mathieu-Da-Costa (1990)																	
Marie-Curie (1972)			sept												mai		

POINT NO 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Écoles (en fonction depuis)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
De Lamothe-Cadillac (2010)											mai		sept				
Micheline-Saint-Cyr (2017)																	
Norval Morisseau (2012)													fév				
Nouvel Horizon (1995)	nov							nov									
Patricia-Picknell (1998)						mai											
Pavillon de la jeunesse (2000)	mai				fév												
Pierre-Elliott-Trudeau (2000)	mars																
Quatre Rivières (2008)									fév								
Renaissance (1998)										fév							
Roméo-Dallaire (2009)										mai							
Ronald-Marion (2013)														juin			
St-Joseph (1848)				oct													
Toronto Ouest (2012)																	

RAPPORT N^{O} 4 (2017)
Comité de participation des parents (CPP)

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le 13 novembre 2017 de 18 h 30 à 19 h 15 par audioconférence sous la présidence de conseillère Véronique Emery, coprésidente du comité.

Membres du comité présents :

Membres du Conseil :
Mme Véronique Emery, membre du Conseil
M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil

Parents :
M. Youssouf Kalogo, membre représentant la région de Toronto
M. Louis Kdouh, membre représentant la région de Peel
Mme Geneviève Oger, membre représentant la région de Toronto
M. Mohamed Sekkak, membre représentant la région de Toronto

Membres de l'administration présents :
M Martin Bertrand, directeur de l'éducation
Mme Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation
Mme Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :
https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_13_novembre_2017.pdf

Votre comité vous informe :

1. Que les membres du CPP ont eu la chance de passer en revue les deux **politiques en cours de consultation**, soit, la politique 3,12 – Recherche-action menée au sein du CSViamonde et la nouvelle politique sur l'accélération et le redoublement à l'élémentaire. Les commentaires reçus seront compilés et soumis au Conseil dans le cadre de l'approbation de ces politiques lors d'une réunion ultérieure.

2. Qu'il a examiné les cinq candidatures reçues pour la région du Grand Toronto et ont ensuite voté pour deux candidats par scrutin en acheminant leur vote par courriel aux deux scrutatrices nommées, soit à mesdames Bigaignon et Verreault. La recommandation du comité est présentée ci-après.

3. Qu'il a reçu le rapport final d'évaluation de la séance de travail et de partage des conseils d'école de la région de Toronto présenté par l'experte-conseil et consultante indépendante. En suivi à ce rapport, le CPP poursuivra le projet sur l'engagement des parents et de plus amples renseignements sur ce dossier seront fournis à la réunion de janvier 2018.

4. Que le CPP a reçu la somme de 10 000 $ comme subvention du ministère de l'Éducation pour le projet régional de participation des parents. Le Ministère requiert qu'un rapport d'étape leur soit soumis en février 2018 et le rapport définitif au 31 août 2018.

5. Que la **prochaine réunion** aura lieu le 15 janvier 2018 au siège social de Toronto à 18 h 45. Les membres qui sont à l'extérieur de Toronto ont toujours la possibilité de participer aux réunions par voies électroniques. À la suite d'une suggestion d'utiliser le système Zoom lors de rencontres du CPP, l'administration se chargera d'étudier la question et informera les membres du résultat par courriel. En outre, le calendrier des réunions du CPP pour l'année 2018 sera donc présenté à cette réunion.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport nº 4 du CPP (2017) présenté en date du 17 novembre 2017 soit reçu.

QUE le Conseil approuve la nomination de M. Jonathan St-Germain et M. Mohamed Sekkak à titre de membres du CPP pour la région du Grand Toronto et ce, pour un mandat de deux ans, soit de 2017 à 2019.

Le directeur de l'éducation, **La coprésidente du comité**

Martin Bertrand, **Véronique Emery**

Conseil scolaire Viamonde

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 2,20 Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement

---

PRÉAMBULE

Le cycle de révision des politiques du Conseil est sur un cycle de quatre ans et la politique en annexe est due pour une révision.

SITUATION ACTUELLE

La politique 2,20 Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement a été révisée et est incluse à l'annexe A. Il n'y a pas de changement de proposé à la politique.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 novembre 2017 intitulé «Politique 2,20 Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement» soit reçu.

QUE la politique 2,20 Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement soit approuvée telle que présentée.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest

ADMINISTRATION

Politique nº 2,20

CODE D'ÉTHIQUE POUR LA GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Approuvée le 26 février 2010
Révisé le 18 septembre 2015
Révisé le 22 septembre 2017~~8~~
Prochaine révision en 2021~~0~~-2022~~1~~

Généralité

Le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement vise à définir les comportements, les pratiques et les normes que doivent respecter toutes les personnes prenant part aux activités liées à la chaîne d'approvisionnement.

Intégrité personnelle et professionnalisme

Toutes les personnes qui prennent part aux achats ou à d'autres activités liées à la chaîne d'approvisionnement doivent agir avec intégrité et professionnalisme. L'honnêteté, la vigilance et la diligence raisonnable doivent faire partie intégrante de toutes les activités de la chaîne d'approvisionnement, tant au sein des organismes du secteur parapublic, des fournisseurs et des autres intéressés. Tous doivent témoigner du respect envers autrui et envers l'environnement. Les renseignements confidentiels doivent être protégés. Toutes les personnes concernées doivent s'abstenir de prendre part à une activité qui pourrait créer ou sembler créer un conflit d'intérêts, par exemple en acceptant des cadeaux ou des faveurs, en accordant un traitement préférentiel à certains ou en appuyant publiquement des fournisseurs et des produits.

Responsabilité et transparence

Les activités liées à la chaîne d'approvisionnement doivent être menées de façon ouverte et être fondées sur la gestion responsable. Ainsi, les pratiques d'approvisionnement de biens et de services ainsi que la signature de contrat doivent se dérouler de façon équitable et transparente et viser l'optimisation des fonds publics. Toutes les personnes qui prennent part à ces activités doivent voir à l'utilisation responsable, efficiente et efficace des ressources du Conseil.

Conformité et amélioration continue

Toutes les personnes participant aux achats ou menant d'autres activités liées à la chaîne d'approvisionnement doivent se conformer au présent *Code d'éthique* et aux lois du Canada et de l'Ontario. Toutes doivent travailler continuellement à améliorer les politiques et les procédures relatives à la chaîne d'approvisionnement, à parfaire leurs compétences et leurs connaissances liées à la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à faire connaître les pratiques gagnantes.

Références

La directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic
Politique 4,07 Code d'éthique

Conseil scolaire Viamonde

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : États financiers 2016-2017

Situation actuelle

Les états financiers ont été présentés au comité de vérification lors de sa réunion du 8 novembre. À la suite des présentations du vérificateur externe, monsieur Alain Gravelle de la firme Welch LLP, le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver les états financiers 2016-2017 tels que présentés.

À la suite de l'audit des états financiers pour l'année financière 2016-2017, le rapport financier vérifié a été préparé et est inclus à l'annexe A.

Ce rapport démontre que le Conseil a dégagé un surplus de 2 854 608 $. De ce montant, le surplus opérationnel est de 2 328 562 $. L'annexe B démontre de façon sommative les revenus et les dépenses selon les états financiers. Les facteurs majeurs qui ont contribué au surplus opérationnel sont les suivants :

A) Revenus

Les revenus de fonctionnement ont augmenté de 528 998 $ par rapport au budget révisé. Cette différence s'explique comme suit :

Explications

- 284 000 $ pour du financement supplémentaire relié aux fiducies.
- 287 000 $ pour du financement au volet Qualification et expérience du personnel enseignant dû aux qualifications et expériences des membres du personnel actuellement en fonction.
- 109 000 $ à la subvention d'administration à cause de certains revenus qui étaient plus élevés que prévu.
- 537 000 $ en divers revenus notamment de location (170 000), de libération syndicale (163 000) et autres tels que des revenus d'intérêts et des frais de gestion récupérés. (115 000)
- La subvention des locaux temporaires n'a pas été toute utilisée (615 000) et ce montant sera disponible lors des exercices futurs.
- Finalement, 55 000 $ des revenus courant furent attribués au projet du siège social et seront reconnus lors d'exercices subséquents.

L'annexe C démontre une ventilation des revenus de fonctionnement des états financiers comparés au budget révisé selon les formules préétablies du ministère.

B) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 3 404 628 $ versus le budget révisé. Cette différence s'explique comme suit :

Dépenses moins élevées que le budget

- (2 337 000) $ sur la ligne de titulaire de classe, ce qui représente une variation de moins de 3.2% du budget :
    - Certains postes n'ont pas tous été comblés pour le début septembre;
    - nous avons bénéficié d'ajustements favorables à la réserve des accidents de travail (332 000) et des griefs (146 000);
    - 2 postes (225 000) furent supportés par des subventions ponctuelles;
    - les dépenses relatives aux avantages sociaux étaient légèrement inférieures aux prévisions du à l'impact des fiducies et d'embauche de professeurs non qualifiés qui ne bénéficient pas d'avantages sociaux;
- (544 000) $ sur la ligne de l'aide à l'enseignement à cause du reclassement de la suppléance;
- (601 000) $ sur la ligne de la petite enfance, causé en partie par le reclassement de la suppléance à la ligne suppléance et des besoins moins élevés que prévu;
- (304 000) $ sur la ligne manuels scolaires, matériel et fournitures, occasionné par des dépenses non encourues pour les écoles (montant reporté au surplus) et pour des projets qui ont été différés;
- (462 000) $ sur la ligne de soutien professionnel et para professionnel à cause de coûts moins élevés pour le programme d'enseignement et de traitement améliorés et pour certains postes non comblés;
- (174 000) $ sur la ligne de service de bibliothèque et d'orientation, causé par des coûts de salaires et avantages sociaux moins élevés que prévu;
- (259 000) $ sur la ligne de perfectionnement professionnel à cause de dépenses moins élevées que prévu;
- (375 000) $ sur la ligne fonctionnement et entretien des écoles dues à des économies sur certains contrats d'entretien et des coûts moins élevés que prévus en services publics;
  (615 000) $ sur la ligne locaux temporaires, les dépenses admissibles sont moins élevées que la subvention octroyée.

Dépenses plus élevées que le budget

- 2 413 000 $ sur la ligne suppléance à cause de l'augmentation marquée en absentéisme. Notez que la suppléance pour l'aide à l'enseignement (772 000) et la petite enfance (267 000) n'avait pas été budgétée sur cette ligne et a été reclassifiée pour fin des états financiers conformément aux obligations du Ministère.

L'annexe D démontre une ventilation des dépenses de fonctionnement des états financiers comparés au budget révisé.

C) Autres éléments

Les autres éléments composant du surplus dégagé en 2016-2017 totalisent 526 046. La section D) Excédents accumulés – non disponible traite de la plus importante partie de ce surplus.

D) Excédents accumulés

L'annexe E démontre l'activité et le solde des surplus accumulés disponibles et non disponibles (anciennement libellé fonds de réserve).

La ventilation des surplus est expliquée ci-dessous :

1. Surplus accumulé – non disponible

L'an dernier, le Conseil a présenté un surplus non disponible, selon le libellé du Ministère de 77 962 292 $. Par le terme « non disponible », le Ministère entend un surplus qui ne peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes et qui n'est pas considéré lors des calculs de conformité. Le surplus non disponible était constitué des éléments suivants :

Surplus non disponible	**Solde au 31 août 2015**	**Transferts**	**Solde au 31 août 2016**
Terrains	78 009 544	376 029	78 375 573
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 726 936)	(1 023)	(1 727 959)
Fonds générés par les écoles	1 679 684	183 180	1 862 864
Total	**77 962 292**	**558 186**	**78 520 478**

Lorsque des subventions sont reçues pour l'achat d'actifs amortissables, les revenus de subvention sont reconnus au même rythme que la dépense d'amortissement des actifs acquis. Les deux montants étant équivalents, l'impact net sur l'état des résultats est de zéro. Par contre, lors de l'achat de terrain, aucune dépense d'amortissement ne peut être comptabilisée. Les règles comptables exigent alors que le revenu soit reconnu immédiatement, ce qui crée un surplus du même montant. Pour éviter que les conseils utilisent ces surplus, ils sont classifiés comme non disponibles par le Ministère. Pour l'exercice courant, les revenus de terrains sont pour une allocation du prix d'achat allouée au terrain pour l'école élémentaire à Bowmanville (130 867 $), des frais de préacquisition pour les terrains de l'école élémentaire à Milton et de la nouvelle école Georges-P-Vanier (243 359 $) et pour certaines améliorations aux autres terrains existants.

Les intérêts courus sur la dette à long terme ne sont pas financés par le Ministère, et il en découle que toute variation est entièrement exclue des résultats de l'année courante.

En dernier lieu, les soldes des fonds générés par les écoles ne peuvent être utilisés par le Conseil et sont donc non disponibles.

2. Surplus accumulé - disponible

Le solde du surplus annuel de 2 296 422 $ est disponible pour le Conseil.

Les répartitions des surplus effectuées sont décrites ci-dessous :

2.1 Projets de construction antérieurs

Il y a quelques années, le Conseil avait approuvé des dépassements budgétaires lors de la construction des écoles secondaires *de Lamothe-Cadillac*, *Roméo-Dallaire* et *Jeunes sans frontières*. Le dépassement de coûts est amorti sur une période de 40 ans. L'impact annuel sur les résultats est de l'ordre de 164 107 $. Le Conseil a autorisé la création d'un surplus distinct pour absorber ces dépenses. Un montant additionnel avait également été prévu pour couvrir les intérêts sur la dette contractée pour financer ces projets qui n'était pas à la charge du Ministère. Les intérêts non financés sont de 30 140 $.

Le transfert à l'excédent de fonctionnements accumulé sera donc de :

Excédent amortissement sur ACR	164 107 $
Intérêts non financés sur débenture	30 140
Total	194 247 $

2.2 Projets différés

Le 31 août 2016, le solde de la réserve pour les projets différés était de 691 235 $. Au courant de l'année, certains projets ont été terminés ou en partie complétés. Certains autres projets, approuvés lors du budget 2016-2017, n'étaient pas complétés en fin d'année et nous demandons leur report.

Le transfert à l'excédent de fonctionnement accumulé sera donc de :

Projets terminés en tout ou en partie	424 049 $
Budgets de l'année courante reportés	(373 756)

Total	50 293 $

Au 31 août 2017, le Conseil dispose d'un surplus de 640 942 $ pour des projets budgétés, mais non terminés.

2.3 Débenture TDSB – fonds d'amortissement

Ce compte de surplus est constitué pour suivre les revenus d'intérêts générés sur le fonds d'amortissement créé pour le remboursement de la débenture du TDSB à son échéance. En contrepartie, l'amortissement des actifs ayant été acquis par cette débenture est comptabilisé contre celui-ci.

À terme, lorsque les actifs seront totalement amortis, ce surplus sera de zéro.

Les montants suivants doivent être transférés à ce surplus :

Intérêts gagnés durant l'année	182 117 $
Amortissement des immobilisations	(69 056)

Total	113 061 $

2.4 Surplus pour la salle de classe

La pratique au Conseil est de permettre aux écoles de reporter leurs surplus budgétaires d'une année scolaire à l'autre. Au début de l'année scolaire 2016-2017, ce montant différé était de 1 480 499 $.

Les montants suivants seront transférés au surplus pour la salle de classe.

Budget d'école	209 132 $
Budget informatique	(110 479)

Total	98 583 $

Le solde des excédents accumulés pour la salle de classe se chiffre maintenant à 1 579 152 $.

2.5 Surplus pour réaménagement du siège social

Au printemps 2014, le Conseil a approuvé l'utilisation de 2 500 000 $ du surplus pour le réaménagement du siège social de Toronto et en mai 2016 et en mars 2017, des montants supplémentaires de 1 000 000 $ et 208 626 $ ont été accordés pour ce projet. La valeur totale du montant alloué est de 3 708 626 $. Le projet n'est pas complètement terminé, mais comme les bureaux sont maintenant occupés, les coûts capitalisés sont donc amortis. De plus, de par les règles du ministère, les dépenses pour l'équipement de ce projet, 50 004 $ doivent être financées complètement lors de l'exercice courant.

Les montants suivants doivent être transférés contre ce surplus :

Amortissement des coûts capitalisés	40 574 $
Meubles et équipements	50 004

Total	90 578 $

Le solde de ce surplus se chiffre donc à 3 618 048 $.

2.6 Surplus pour les projets de construction - Programmation

Le solde au 31 août 2016 du surplus pour les projets de constructions reliés à la programmation est 263 434 $.

Les montants suivants doivent être transférés contre ce surplus :

Amortissement Jeanne-Lajoie	18 182 $

Le solde de ce surplus se chiffre donc à 245 253 $.

2.7 Surplus pour les projets de construction – Nouvelles écoles

Durant l'exercice 2016-2017, le conseil a approuvé l'utilisation de l'excédent de fonctionnement accumulé pour combler les écarts budgétaires des projets de construction qui n'étaient pas suffisamment subventionnés par le ministère de l'Éducation. Les sommes réservées de l'excédent de fonctionnement accumulé pour ces projets sont :

École élémentaire Le Flambeau	658 174 $
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	438 596

Total	1 096 770 $

E) Conclusion

En considérant ces ajustements, le surplus net relatif des dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier est de 2 695 255 $, soit 1,6 % des dépenses de fonctionnement disponibles aux fins de conformité de 170 254 947 $.

L'annexe F démontre la ventilation du pourcentage des dépenses par catégories comme rapporté à l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2016-2017.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport daté du 17 novembre 2017 sur les états financiers 2016-2017 soit reçu.

Affectation statutaire

QUE l'affectation statutaire de 558 186 $ soit effectuée au surplus non disponible.

QUE le solde du surplus annuel de 2 296 422 $ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé.

Affectations entre comptes de surplus

QUE les affectations suivantes soient effectuées de l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 113 061 $ au compte de surplus en ce qui a trait aux intérêts à gagner sur le fonds d'amortissement du TDSB;
- 98 583 $ au compte de surplus de salles de classe pour le budget des écoles et le budget informatique;
- 208 628 $ du compte de surplus pour le projet de réaménagement du siège social;
- 1 096 770 $ au compte de surplus pour les projets de construction – nouvelles écoles;

QUE les affectations suivantes soient effectuées à l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 50 293 $ du compte de surplus des projets différés;
- 194 247 $ du compte de surplus pour le dépassement de projets de construction pour la dépense d'amortissement associée, de même que les intérêts sur la dette à long terme non supportés;
- 18 182 $ du compte de surplus pour des projets de construction - programmation;
- 90 578 $ du compte de surplus pour le projet de réaménagement du siège social;

Approbation des états financiers

QU'À *la* suite de la recommandation du comité de vérification du Conseil, que le Conseil approuve l'adoption des états financiers pour l'année scolaire 2016-2017 tels que présentés.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue
Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7-19

ÉBAUCHE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction de ce conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière,* à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit externe décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

EBAUCHE

Martin Bertrand
Directeur de l'éducation

Jason Rodrigue
Surintendant des affaires

Toronto (Ontario)
Le 17 novembre 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'attention des membres du Conseil du

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2017, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2017, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité
Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Cornwall (Ontario)
Le 17 novembre 2017

COMPTABLES PROFESSIONELS AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

EBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 AOÛT 2017

	2017	2016
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	39 281 028 $	27 574 611 $
Comptes débiteurs (note 2)	159 820 403	165 737 721
Total de l'actif financier	199 101 431	193 312 332
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 7)	2 085 254	13 403 085
Comptes créditeurs et charges à payer	37 718 518	23 678 709
Autres	93 726	101 651
Dette nette à long terme (note 6)	132 910 723	131 895 623
Revenu reporté (note 3)	5 407 703	3 850 626
Avantages sociaux futurs du personnel (note 5)	2 454 432	2 536 180
Apports en capital reportés (note 4)	253 019 788	230 472 175
Total du passif financier	433 690 144	405 938 049
DETTE NETTE	(234 588 713)	(212 625 717)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	459 409	719 847
Immobilisations corporelles (note 10)	341 433 689	316 355 647
Total de l'actif non financier	341 893 098	317 075 494
SURPLUS ACCUMULÉ (note 12)	**107 304 385 $**	**104 449 777 $**

Obligations contractuelles et passifs éventuels (note 15)

ÉBAUCHE

Signé au nom du Conseil :

_____ _____

Secrétaire du Conseil Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	Budget 2017	2017	2016
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	164 425 387 $	152 985 186 $	162 141 807 $
Subventions provinciales - autres	2 313 734	2 132 886	3 043 951
Impôt local	13 309 458	25 684 069	23 974 728
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 235 879	2 942 811
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	30 339	29 780
Autres revenus	682 117	721 206	532 858
Autres droits de scolarité et revenus	477 273	3 519 692	3 943 207
Amortissement des apports en capital reportés	9 766 837	10 846 076	10 114 552
Total des revenus	193 374 806	199 155 333	206 723 694
DÉPENSES (note 9)			
Enseignement	132 040 502	129 784 143	124 314 540
Administration	6 322 330	6 292 682	5 601 396
Transport	16 757 773	16 726 373	15 705 914
Installations destinées aux élèves	34 670 353	35 167 460	34 157 270
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 052 699	2 921 855
Autres dépenses	2 883 848	5 277 368	5 410 153
Total des dépenses	195 074 806	196 300 725	188 111 128
Surplus de l'année (note 11)	(1 700 000)	2 854 608	18 612 566
Surplus accumulé au début de l'exercice	104 449 768	104 449 777	85 837 211
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	**102 749 768 $**	**107 304 385 $**	**104 449 777 $**

ÉBAUCHE

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	2017	2016
FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'année	2 854 608 $	18 612 566 $
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur, les pertes et transferts à actifs destinés à la vente	11 137 995	10 365 899
Amortissement des apports de capital reportés	(10 846 076)	(10 114 552)
Diminution des comptes débiteurs	(825 535)	(1 506 500)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	14 039 813	7 156 774
Diminution des autres éléments de passif	(7 925)	(23 185)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	112 959	(182 609)
Diminution des avantages sociaux à payer	(81 748)	(123 227)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	260 438	(249 018)
	16 644 529	23 936 148
OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 216 039)	(33 817 789)
FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	(11 317 831)	8 420 260
Émission de passif à long terme	6 229 626	1 147 142
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement	(5 214 530)	(4 954 730)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs -Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	6 742 854	(21 150 842)
Augmentation des apports en capital reportés	33 393 690	17 695 041
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	1 444 118	(885 401)
	31 277 927	271 470
Changement dans les liquidités	11 706 417	(9 610 171)
Liquidités au début de l'exercice	27 574 611	37 184 782
Liquidités à la fin de l'exercice	**39 281 028 $**	**27 574 611 $**

EBAUCHE

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	2017	2016
SURPLUS DE L'ANNÉE	2 854 608 $	18 612 566 $
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 216 039)	(33 817 789)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 137 995	10 365 897
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(25 078 044)	(23 451 892)
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	260 440	(249 018)
Variation de la dette nette	(21 962 996)	(5 088 344)
Dette nette au début de l'exercice	(212 625 717)	(207 537 373)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(234 588 713) $**	**(212 625 717) $**

ÉBAUCHE

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière.*

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

• les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables canadienne du secteur public;

• les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadienne du secteur public;

• les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadienne du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadienne du secteur public canadien.

EN BRACHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:
- Fonds générés par les écoles
- Partenariat S.A.P.
- Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués, des fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les employés représentés par la FEESO et l'AEFO. Ces FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Elles sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Depuis le 1er février 2017, le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et l'AEFO. Le Conseil remet mensuellement un montant négocié par équivalent à temps plein (ETP) aux FSSBE. Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et un financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire du membre du personnel, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe des membres du personnel.

EBAUCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les membres du personnel, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe des membres du personnel.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

EBAUCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

j) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recette lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports de capital reportés et constatés comme recettes dans les état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les estimations actuariels utilisés envers les avantages sociaux futurs du personnel. Il se peut que les résultats réels different de ces estimations.

o) Recettes d'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

EBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

2. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2017, le Conseil a un compte débiteur de 151 690 154 $ (2016 - 158 433 005 $) relatif à ces subventions pour immobilisations.

3. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportées et comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2017, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2016	Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements	Revenu constaté pour la période	Transferts aux apports de capital reportés	Solde au 31 août 2017
Installations destinées aux élèves	3 415 581 $	15 697 546 $	11 171 671 $	3 081 757 $	4 859 699 $
Éducation de l'enfance en difficulté	-	17 069 595	17 069 595	-	-
Autre	435 045	4 143 413	4 030 454	-	548 004
Total du revenu reporté	**3 850 626 $**	**36 910 554 $**	**32 271 720 $**	**3 081 757 $**	**5 407 703 $**

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

4. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformémement au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2017	2016
Solde au début de l'année	230 472 175 $	222 891 686 $
Ajouts aux apports en capital reportés	33 393 691	17 695 041
Recettes constatées pour la période	(10 846 078)	(10 114 552)
Solde à la fin de l'année	**253 019 788 $**	**230 472 175 $**

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	2017			2016
	Prestations de retraite / congés de maladie	**Autres avantages sociaux futurs du personnel**	**Total des avantages sociaux futurs du personnel**	**Total des avantages sociaux futurs du personnel**
Passif au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août	1 646 208 $	1 079 933 $	2 726 141 $	2 917 958 $
Pertes actuariels non amortis au 31 août	(271 709)	-	(271 709)	(381 778)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulées du personnel au 31 août	**1 374 499 $**	**1 079 933 $**	**2 454 432 $**	**2 536 180 $**

EBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	2017			2016
	Prestations de retraite / congés de maladie	**Autres avantages sociaux futurs du personnel**	**Total des avantages sociaux futurs du personnel**	**Total des avantages sociaux futurs du personnel**
Coût des prestations de l'exercice	116 066 $	256 576 $	372 642 $	773 786 $
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	33 488	22 314	55 802	74 127
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	138 095	-	138 095	65 529
Charges[1] au titre des avantages sociaux futurs du personnel	**287 649 $**	**278 890 $**	**566 539 $**	**913 442 $**

[1] À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux du personnel au 31 août 2017 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2017. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ce personnel sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous le personnel non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux personnel selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations des membres du personnel. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2017, le Conseil a cotisé 2 403 668 $ (2016 – 2 072 851 $) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes du personnel embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux personnel admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite	2017	2016
Progression salariale	0,00 %	0,00%
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	2,03 % par année au 31 août 2017	2,03 % par année au 31 août 2016
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

Âge	Probabilité de cessation du personnel	Âge	Probabilité de cessation du personnel
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

ÉBAUCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses membres du personnel blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces oligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les Conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulair.

(ii) Prestations d'assurance-vie

Le conseil scolaire offre aux d'employés en invalidité des avantages au titre de l'assurance-vie, jusqu'à leur retraite, ou leur retour au travail. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Depuis le 1er février 2017, le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO en maladie.

EBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

6. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2017	2016
Toronto District School Board		
Débenture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 $ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 $ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017.	4 194 307 $	4 194 307 $
Débenture - CIBC - Mellon		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 $ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	36 458 319	38 445 001
Débentures - Office ontarien du financement		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	5 400 537	5 658 550
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	14 651 931	15 254 915
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	952 310	987 524
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 577 470	1 629 653
2013 - 3,663 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	22 569 359	23 267 810
2014 - 4,003 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 1 442 984 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	41 731 521	42 911 436
2015 - 2,993 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 61 869 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2040.	2 035 148	2 096 591
2016 - 3,2420 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 33 810 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2041	1 116 466	1 147 142
2017 - 3,5940 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 190 707 $ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2042	6 229 626	-
	136 916 994	135 592 929
Moins actif du fonds d'amortissement	4 006 271	3 697 306
Solde au 31 août 2017	**132 910 723 $**	**131 895 623 $**

EBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

6. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations de 132 910 723 $ en cours au 31 août 2017 sont exigibles comme suit :

	Capital et versements au fond d'amortissement	Paiements d'intérêts	Total
2016	5 424 530 $	5 979 006 $	11 403 536 $
2017	5 548 007	5 600 755	11 148 762
2018	5 810 489	5 338 273	11 148 762
2019	6 085 735	5 063 027	11 148 762
2020	6 374 380	4 774 382	11 148 762
Par la suite	103 606 395	33 518 304	137 124 699
	132 849 536 $	**60 273 747 $**	**193 123 283 $**

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débentures ne sont pas inclus comme paiements dans le tableau ci-dessus.)

La dette nette comprend des débentures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 $ (2016 – 4 194 307 $) garantie par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 4 006 271 $ (valeur marchande approximative – 4 338 349 $). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débentures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 6 731 723 $ (2016 - 6 259 097 $). .

ÉBAUCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	2017	2016
Caisse populaire Welland Ltée		
Prêt à demande Segment A - 1,530 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	842 $	414 608 $
Prêt à demande Segment B - 1,530 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	679 191	5 842 297
Prêt à demande Segment C - 1,530 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	937 512
Prêt à demande Segment E - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	61 142
Prêt à demande Segment F - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	507 895
Prêt à demande Segment G - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	2 598 463
Prêt à demande Segment H - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	1 207 938	3 041 168
Prêt à demande Segment I - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	197 283	-
Solde au 31 août 2017	**2 085 254 $**	**13 403 085 $**

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 $. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2017, le taux préférentiel était de 2,95 % (2016 : 2,70 %).

Le Conseil dispose de sept ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 $
Segment B	72 754 578 $
Segment C	36 272 426 $
Segment E	22 970 541 $
Segment F	14 748 278 $
Segment G	19 589 309 $
Segment H	23 201 810 $
Segment I	32 088 426 $

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

EBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2017, huit lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Les détails de ces lettres sont comme suite :

Montant	Échéance
53 000 $	le 20 mars 2018
83 200 $	le 27 juillet 2018
100 000 $	le 27 juillet 2018
48 900 $	le 7 juillet 2018
475 600 $	le 19 octobre 2017
40 000 $	le 19 septembre 2017
348 283 $	le 19 septembre 2017
5 830 $	le 19 septembre 2017
14 805 $	le 30 janvier 2018

8. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	2017	2016
Emission de dette à long term	6 229 626 $	1 147 142 $
Remboursement de dette à long terme	(5 214 530)	(4 954 730)
Emission (remboursement) nette de dette à long terme	**1 015 096 $**	**(3 807 588) $**
Paiement d'intérêts sur les obligations à long terme	6 155 666 $	6 308 175 $
Paiement d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	127 464	105 158
Paiement d'intérêts total	**6 283 130 $**	**6 413 333 $**

Le remboursement de dette a long terme comprent des remboursements de capital sur la dette à long terme de 5 032 413 $ (2016 – (4 780 367) $) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 182 117 $ (2016 – 174 363 $).

9. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	2017		2016
	Budget	**Réel**	**Réel**
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	113 475 147 $	116 473 971 $	111 402 546 $
Avantages sociaux	20 164 748	18 679 881	17 682 423
Perfectionnement du personnel	1 299 956	1 201 866	1 086 715
Fournitures et services	15 849 875	21 759 710	20 687 380
Intérêts des emprunts	6 131 385	6 156 690	6 256 450
Frais de location	1 348 500	582 888	406 881
Honoraires et services contractuels	23 425 675	20 171 988	19 507 049
Autres	3 379 520	135 736	715 785
Amortissement des immobilisations	10 000 000	11 137 995	10 365 899
	195 074 806 $	**196 300 725 $**	**188 111 128 $**

ÉBAUCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1er sept. 2016	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2017
Terrains	78 009 544 $	376 029 $	- $	78 385 573 $
Améliorations foncières	2 382 051	-	-	2 382 051
Bâtiments	285 444 562	22 301 409	-	307 745 971
Structures non permanentes	1 440 867	-	-	1 440 867
Mobilier et matériel	8 983 632	572 667	-	9 556 299
Construction en cours	17 012 960	12 965 933	-	29 978 893
Matériel informatique et logiciels	830 008	-	-	830 008
Actifs loués	134 375	-	-	134 375
Total	**394 237 999 $**	**36 216 038 $**	**- $**	**430 454 037 $**

Amortissements cumulés	Solde au 1er sept. 2016	Amortissement	Dispositions, radiations, ajustements	Solde au 31 août 2017
Terrains	- $	- $	- $	- $
Améliorations foncières	1 224 023	161 024	-	1 385 047
Bâtiments	71 381 360	9 908 937	-	81 290 297
Structures non permanentes	468 106	72 441	-	540 547
Mobilier et matériel	3 928 905	970 742	-	4 899 647
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	803 417	19 840	-	823 257
Actifs loués	76 541	5 012	-	81 553
Total	**77 882 352 $**	**11 137 996 $**	**- $**	**89 020 348 $**

Valeur comptable nette	31 août 2017	31 août 2016
Terrains	78 385 573 $	78 009 544 $
Améliorations foncières	997 004	1 158 028
Bâtiments	226 455 674	214 063 202
Structures non permanentes	900 320	972 761
Mobilier et matériel	4 656 652	5 054 727
Construction en cours	29 978 893	17 012 960
Matériel informatique et logiciels	6 751	26 591
Actifs loués	52 822	57 834
Total	**341 433 689 $**	**316 355 647 $**

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 29 978 893 $ (2016 : 17 012 960 $) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul $ (2016 : Nul $).

11. SURPLUS DE L'ANNÉE

Le surplus de l'année est composé comme suit :

	2017	2016
Surplus disponible	2 296 422 $	3 084 468 $
Surplus non disponible		
Subventions pour l'achat de terrain	376 029	15 455 407
Autres	182 157	72 691
	558 186	15 528 098
Surplus total	**2 854 608 $**	**18 612 566 $**

12. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	2017	2016
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	28 783 907 $	26 487 476 $
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	78 385 573	78 009 544
Autres montants non disponibles	134 905	(47 243)
	78 520 478	77 962 301
Surplus total	**107 304 385 $**	**104 449 777 $**

13. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 93 726 $ (2016 - 101 651 $) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

14. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 $ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2017.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Au 31 août 2017, le Conseil avait des obligations contractuelles résiduelles de 6 930 092 $.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2017, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil. .

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget révisé de 2016-2017 approuvé par le Conseil le 13 décembre 2016.

17. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes inter organisationnels on été supprimés. Les dépenses totales du consortium au 31 août 2017 étaient 43 593 094 $ (2016 - 40 382 806 $). La quote-part des dépenses du Conseil au 31 août 2017 est 15 009 621 $ (2016 - 13 690 926 $).

ÉBAUCHE

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

18. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1er juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 $ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

19. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion integré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	2017		2016	
ACTIF FINANCIER				
Liquidités	1 434 418	$	1 360 486	$
PASSIF FINANCIER				
Compte créditeur et charges à payer	1 285 329		1 217 248	
Revenu reporté - autre	149 089		143 238	
	1 434 418		1 360 486	
ACTIF NET	-	$	-	$
DÉPENSES NETTES	**237 895**	**$**	**241 517**	**$**

EBAUCHE

POINT NO 6.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe

Conseil scolaire Viamonde

États financiers 2016-2017

Comparaison des revenus et des dépenses

	RECETTES			DÉPENSES	ÉCART
	(1) Subventions du MÉO et recettes d'impôts fonciers	(2) Autres recettes	(1+2) = (3) TOTAL	(4)	(3-4) Suplus / (Déficit)
Fonctionnement					
1 Titulaires de classe	83 349 870	-	83 349 870	75 502 484	7 847 386
2 Suppléance	3 158 566	195 793	3 354 359	5 544 759	(2 190 400)
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	8 261 483	-	8 261 483	9 381 606	(1 120 123)
4 Petite enfance	4 677 016	-	4 677 016	3 244 335	1 432 681
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 199 348	-	6 199 348	5 825 614	373 734
6 Ordinateurs de classe	1 851 359	-	1 851 359	1 887 936	(36 577)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	8 190 182	91 678	8 281 860	9 246 145	(964 285)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	2 700 698	-	2 700 698	2 934 702	(234 004)
9 Perfectionnement professionnel	1 045 520	-	1 045 520	1 047 952	(2 432)
10 Chefs de section	85 640	-	85 640	-	85 640
11 Directions, directions adjointes	8 016 034	-	8 016 034	8 522 590	(506 556)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 008 289	-	4 008 289	4 178 578	(170 289)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	1 915 705	-	1 915 705	2 436 770	(521 065)
14 Administration du conseil scolaire	5 478 451	695 921	6 174 372	6 292 682	(118 310)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	14 723 918	468 163	15 192 081	16 451 002	(1 258 921)
15 Locaux temporaires	573 253	-	573 253	573 253	-
16 Utilisation communautaire des écoles	167 455	63 200	230 655	427 494	(196 839)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	-	-	30 672	(30 672)
18 Transport des élèves	16 665 967	-	16 665 967	16 726 373	(60 406)
Total de fonctionnement	**171 068 754**	**1 514 755**	**172 583 509**	**170 254 947**	**2 328 562**
Installations destinées aux élèves					
19 Réfection des écoles	162 869	-	162 869	-	162 869
19 Intérets sur la dette a long terme	6 493 293	180 314	6 673 607	6 576 697	96 910
19 Amortissement des immobilisations	10 846 076	-	10 846 076	11 137 995	(291 919)
Total installations destinées aux élèves	**17 502 238**	**180 314**	**17 682 552**	**17 714 692**	**(32 140)**
Autres					
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	-	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	-	4 707 250	4 707 250	4 707 250	-
Total autres	**570 114**	**4 707 250**	**5 277 364**	**5 277 364**	**-**
Éléments affectant le surplus non disponble		**3 611 908**	**3 611 908**	**3 053 722**	**558 186**
Grand total	**189 141 106**	**10 014 227**	**199 155 333**	**196 300 725**	**2 854 608**

Conseil scolaire Viamonde

POINT NO 6.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe C

États financiers 2016-2017
Revenus
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé			États financiers			Écart		
	EDU	Autres recettes	total	EDU	Autres recettes	total	(2) - (1)	Autres recettes	total
Fonctionnement									
1 Titulaires de classe	83 199 695	-	83 199 695	83 349 870	-	83 349 870	150 175	-	150 175
2 Suppléance	2 444 919	-	2 444 919	3 158 566	195 793	3 354 359	713 647	195 793	909 440
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	8 744 739	-	8 744 739	8 261 483	-	8 261 483	(483 256)	-	(483 256)
4 Petite enfance	4 655 899	-	4 655 899	4 677 016	-	4 677 016	21 117	-	21 117
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 029 696	-	6 029 696	6 199 348	-	6 199 348	169 652	-	169 652
6 Ordinateurs de classe	1 820 363	-	1 820 363	1 851 359	-	1 851 359	30 996	-	30 996
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	8 444 019	-	8 444 019	8 190 182	91 678	8 281 860	(253 837)	91 678	(162 159)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	2 665 868	-	2 665 868	2 700 698	-	2 700 698	34 830	-	34 830
9 Perfectionnement professionnel	1 156 760	-	1 156 760	1 045 520	-	1 045 520	(111 240)	-	(111 240)
10 Chefs de section	86 351	-	86 351	85 640	-	85 640	(711)	-	(711)
11 Directions, directions adjointes	8 023 636	-	8 023 636	8 016 034	-	8 016 034	(7 602)	-	(7 602)
12 Secrétaires d'école et fournitures	3 967 592	-	3 967 592	4 008 289	-	4 008 289	40 697	-	40 697
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	1 576 495	-	1 576 495	1 915 705	-	1 915 705	339 210	-	339 210
14 Administration du conseil scolaire	5 407 416	580 000	5 987 416	5 478 451	695 921	6 174 372	71 035	115 921	186 956
15 Fonctionnement et entretien des écoles	14 721 229	297 273	15 018 502	14 723 918	468 163	15 192 081	2 689	170 890	173 579
15 Locaux temporaires	1 188 500	-	1 188 500	573 253	-	573 253	(615 247)	-	(615 247)
16 Utilisation communautaire des écoles	186 288	100 000	286 288	167 455	63 200	230 655	(18 833)	(36 800)	(55 633)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 Transport des élèves	16 757 773	-	16 757 773	16 665 967	-	16 665 967	(91 806)	-	(91 806)
Total de fonctionnement	**171 077 238**	**977 273**	**172 054 511**	**171 068 754**	**1 514 755**	**172 583 509**	**(8 484)**	**537 482**	**528 998**
Installations destinées aux élèves									
19 Réfection des écoles	-		-	162 869	-	162 869	162 869	-	162 869
19 Intérets sur la dette a long terme	6 087 495	182 117	6 269 612	6 493 293	180 314	6 673 607	405 798	(1 803)	403 995
19 Amortissement des immobilisations	9 766 837	-	9 766 837	10 846 076	-	10 846 076	1 079 239	-	1 079 239
Total installations destinées aux élèves	**15 854 332**	**182 117**	**16 036 449**	**17 502 238**	**180 314**	**17 682 552**	**1 647 906**	**(1 803)**	**1 646 103**

POINT NO 6.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe C

Conseil scolaire Viamonde

États financiers 2016-2017
Revenus
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé			États financiers			Écart		
	EDU	Autres recettes	total	EDU	Autres recettes	total	(2) - (1)	Autres recettes	total
Autres									
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	-	570 114	570 114	-	570 114	-	-	-
20 Projets spéciaux	-	2 313 734	2 313 734	-	4 707 250	4 707 250	-	2 393 516	2 393 516
Total autres	**570 114**	**2 313 734**	**2 883 848**	**570 114**	**4 707 250**	**5 277 364**	**-**	**2 393 516**	**2 393 516**
Affectations non-disponibles									
21 Avantages sociaux futurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 Intérêts courus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 Achats de terrains	-	-	-	-	376 029	376 029	-	376 029	376 029
21 Fonds générés par les écoles	-	2 400 000	2 400 000	-	3 235 879	3 235 879	-	835 879	835 879
Total non-disponibles	**-**	**2 400 000**	**2 400 000**	**-**	**3 611 908**	**3 611 908**	**-**	**1 211 908**	**1 211 908**
Grand Total	**187 501 684**	**5 873 124**	**193 374 808**	**189 141 106**	**10 014 227**	**199 155 333**	**1 639 422**	**4 141 103**	**5 780 525**

POINT NO 6.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe D

Conseil scolaire Viamonde

États financiers 2016-2017
Dépenses
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé	États financiers	Écart
Fonctionnement	(1)	(2)	(2) - (1)
1 Titulaires de classe	77 839 975	75 502 484	(2 337 491)
2 Suppléance	3 131 037	5 544 759	2 413 722
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	9 925 831	9 381 606	(544 225)
4 Petite enfance	3 845 688	3 244 335	(601 353)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 129 190	5 825 614	(303 576)
6 Ordinateurs de classe	1 826 983	1 887 936	60 953
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	9 708 498	9 246 145	(462 353)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 108 326	2 934 702	(173 624)
9 Perfectionnement professionnel	1 307 060	1 047 952	(259 108)
10 Chefs de section	-	-	-
11 Directions, directions adjointes	8 498 401	8 522 590	24 189
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 245 215	4 178 578	(66 637)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 410 800	2 436 770	25 970
14 Administration du conseil scolaire	6 322 330	6 292 682	(29 648)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	16 826 064	16 451 002	(375 062)
15 Locaux temporaires	1 188 500	573 253	(615 247)
16 Utilisation communautaire des écoles	524 404	427 494	(96 910)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	63 500	30 672	(32 828)
18 Transport des élèves	16 757 773	16 726 373	(31 400)
Total fonctionnement	**173 659 575**	**170 254 947**	**(3 404 628)**
Installations destinées aux élèves			
19 Réfection des écoles	-	-	-
19 Intérets sur la dette a long terme	6 131 385	6 576 697	445 312
19 Amortissement des immobilisations	10 000 000	11 137 995	1 137 995
Total installations destinées aux élèves	**16 131 385**	**17 714 692**	**1 583 307**
Autres			
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	2 313 734	4 707 250	2 393 516
Total autres	**2 883 848**	**5 277 364**	**2 393 516**
Affectations non-disponibles			
21 Avantages sociaux futurs	-	-	-
21 Intérêts courus	-	1 023	1 023
21 Achats de Terrains	-	-	-
21 Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 052 699	652 699
Total affectations non-disponibles	**2 400 000**	**3 053 722**	**653 722**
Grand total	**195 074 808**	**196 300 725**	**1 225 917**

Conseil scolaire Viamonde

POINT NO 6.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

États financiers 2016-2017

Détail des excédents accumulés

Annexe E

	Disponible pour fin de conformité											
		Autres Usages			Capital							
	Excédent de fonctionnement accumulé	CSPAAT	Salle de classe	Projets différés	Dépassement de projets de construction	Fonds d'amort. TDSB	Réaménagement- Siège Social	Construction Nouvelles écoles	Construction Program-mation	Total	Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil
Solde au 31 août 2016	**13 358 106**	**263 303**	**1 480 499**	**691 235**	**5 931 202**	**999 706**	**3 500 000**	**-**	**263 435**	**26 487 485**	**77 962 292**	**104 449 777**
Résultats annuels	2 854 608									2 854 608		2 854 608
Subvention terrains	(376 029)									(376 029)	376 029	-
Variation des intérêts courus	1 023									1 023	(1 023)	-
Fonds générés par les écoles	(183 180)									(183 180)	183 180	-
Amortissement travaux Jeanne Lajoie	18 182								(18 182)	-	-	-
Reserve additionelle pour réaménagement du siège social	(208 626)						208 626			-	-	-
Amortissement travaux siege social	40 574						(40 574)			-	-	-
Équipements siege social financés par les revenus	50 004						(50 004)			-	-	-
Travaux supplémentaires Micheline-Saint-Cyr	(438 596)							438 596		-	-	-
Travaux supplémentaires Le Flambeau	(658 174)							658 174		-	-	-
Revenus et dépenses relatives au fonds d'amortissement	(113 061)					113 061				-		-
Excédent amortissement sur revenus des ACR	164 107				(164 107)					-		-
Intérets sur la dette non supportée - CIBC Mellon	30 140				(30 140)					-		-
Report de projets différés	50 293			(50 293)						-		-
(Surplus) déficit budgétaire des écoles	(209 132)		209 132							-		-
(Surplus) déficit budget informatique des écoles	110 479		(110 479)							-		-
Solde au 31 août 2017	**14 490 719**	**263 303**	**1 579 151**	**640 942**	**5 736 955**	**1 112 767**	**3 618 048**	**1 096 770**	**245 253**	**28 783 907**	**78 520 478**	**107 304 385**

Conseil scolaire Viamonde

ANNEXE F

États financiers 2016-2017
Dépenses de fonctionnement

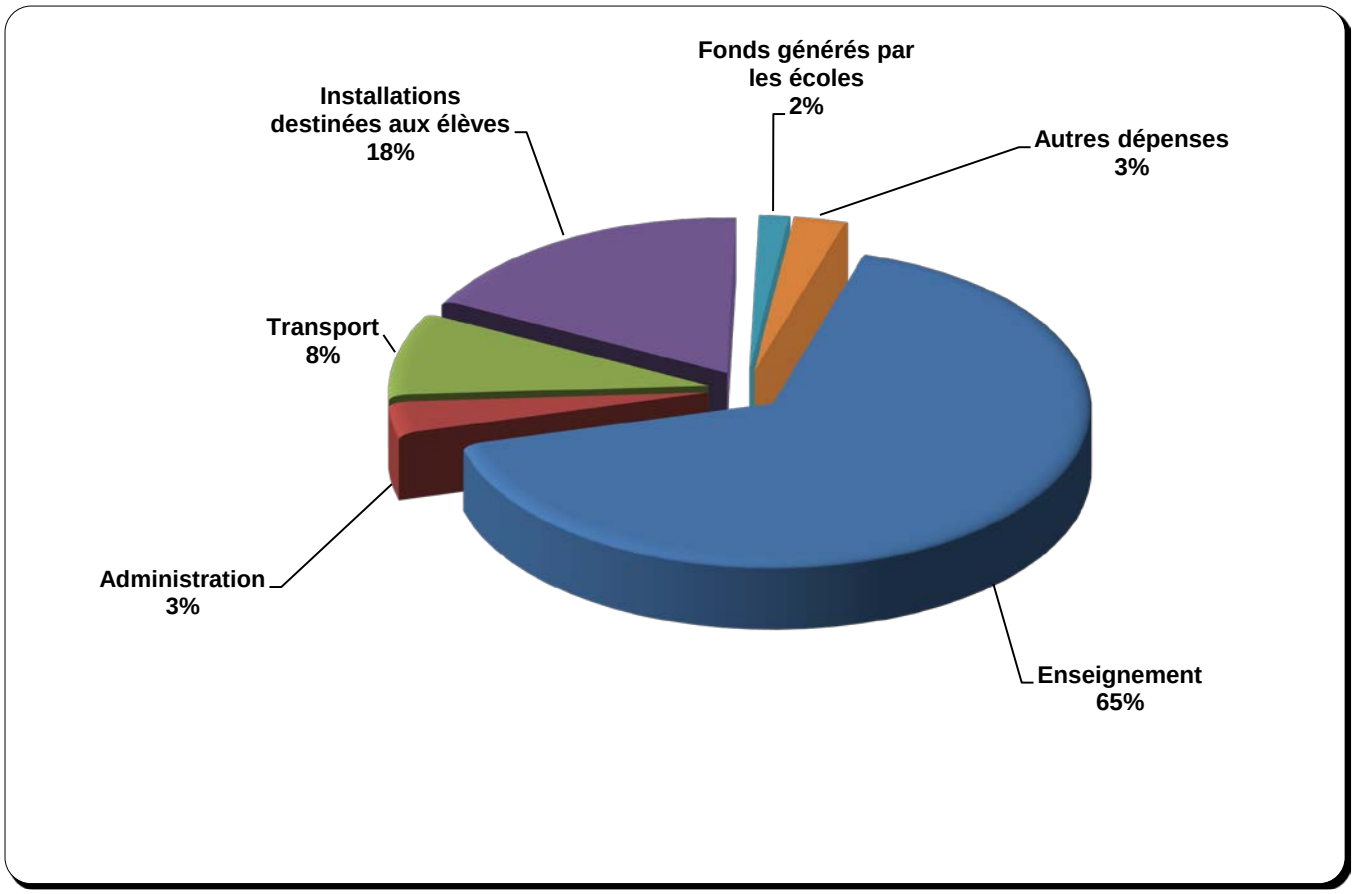

POINT NO 6.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Conseil scolaire Viamonde

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : COMITÉS D'ADMISSION

Les comités d'admission suivants ont eu lieu, dans les écoles listées ci-dessous, pour l'admission d'élèves non ayants-droits :

RÉGION CENTRE

Date	Écoles	Élèves		
		Évalués	Non admis	Admis
29 septembre 2017	École élémentaire Gabrielle-Roy	1		1
6 octobre 2017	École élémentaire La Fontaine	2		2
6 octobre 2017	École élémentaire Mathieu-da-Costa	2		2
4 octobre 2017	École élémentaire Félix-Leclerc	4		4
10 octobre 2017	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	1		1
11 octobre 2017	École secondaire Jeunes sans frontières	1		1
6 novembre 2017	Académie Alexandre-Dumas	1		1
6 novembre 2017	École élémentaire La Mosaïque	3		3
Total		**15**	**0**	**15**

RÉGION NORD

Date	Écoles	Élèves		
		Évalués	Non admis	Admis
				0
Total		**0**	**0**	**0**

RÉGION SUD

Date	Écoles	Élèves		
		Évalués	Non admis	Admis
				0
Total		**0**	**0**	**0**

RÉGION SUD-OUEST

Date	Écoles	Élèves		
		Évalués	Non admis	Admis
6 octobre 2017	École élémentaire L'Envolée	1		1
6 octobre 2017	École élémentaire L'Harmonie	1		1
10 octobre 2017	École élémentaire Les Rapides	1		1
10 octobre 2017	École secondaire Franco Jeunesse	1		1
Total		**4**	**0**	**4**

POINT NO 6.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 17 novembre 2017 sur les comités d'admission soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'admission de ces élèves.

Préparé par :

La surintendante exécutive de l'éducation,
Sylvie Longo

Les surintendances de l'éducation,
Michel Laverdière
Sébastien Fontaine
Sylvain Landriault

L'adjointe à la surintendance de l'éducation,
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

RAPPORT N^{O} 3 (2017-2018)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu une réunion le 14 novembre 2017 de 17 h 35 à 18 h 55 dans la salle du Conseil et par audioconférence sous la présidence de conseiller Guérin, coprésident du comité.

Membres présents :

dans la salle du Conseil :
M. François Guérin, vice-président du Conseil, CSViamonde (**coprésident du comité**)
Mme Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
Mme Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde
M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde

Par audioconférence :
Mme Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences
Mme Marguerite Schabas, représentante Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :
Mme Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
Mme Jacqueline Levasseur, directrice des services aux élèves
Mme Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
Mme Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Observatrice : Mme Delia Smith du Centre francophone de Toronto

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :
https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_14_novembre_2017.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu une présentation de Mme Laura Thibodeau sur le programme de santé mentale pour les élèves dans les écoles élémentaires de la région de London dans le cadre du Partenariat d'interventions communautaires en milieu scolaire (SCIP) au cours de laquelle elle a donné un aperçu des partenaires, de la clientèle ciblée, du processus de consultation ainsi que les avantages de la mise sur pied d'un programme d'intervention précoce.

2. Qu'il a reçu un rapport de l'administration au sujet des données sur les élèves bénéficiant de la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

3. Qu'il a été informé des changements de représentation au CCED pour le Centre francophone de Toronto. Deux mises en candidature ont été reçues. Une recommandation de l'approbation des mises en candidatures est présentée ci-après.

4. Qu'il a reçu la correspondance suivante :

   a) La lettre de démission de Mme Françoise Pelletier comme représentante du CCED pour Autism Ontario-Metro Chapter.

   b) La note de service émanant du ministère de l'Éducation ayant pour objet le transfert de gouvernance du Centre Jules Léger.

5. QUE la **prochaine réunion** aura lieu le 15 janvier 2017 au siège social de Toronto. La participation est toujours possible par moyens électroniques. Par ailleurs, M. Laverdière examinera un nouveau format de la tenue des réunions tout en respectant la Loi 464/97 régissant les comités consultatifs de l'enfance en difficulté. Les membres en seront informés au préalable.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport nº 3 du CCED (2017-2018) soit reçu.

QUE le Conseil approuve la mise en candidature de Mme Julie Goulet à titre de membre représentant le Centre francophone de Toronto en remplacement de M. Liénaux ainsi que la mise en candidature de Mme Delia Smith à titre de membre suppléant pour Mme Goulet.

Le surintendant de l'éducation, par intérim	**Le coprésident du comité,**
Michel Laverdière	**François Guérin**

Conseil scolaire Viamonde

POINT NO 6.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 3,34 sur la tenue vestimentaire appropriée

Situation actuelle

Le Conseil scolaire Viamonde possède déjà une politique et des directives administratives sur la tenue vestimentaire appropriée, tel qu'exigé par la loi sur l'éducation. Le Conseil est tenu de revoir ses politiques et ses directives administratives régulièrement. La politique 3,34 a donc été mise à jour, tenant compte, entre autre, de l'avis du Comité de participation des élèves (CPÉ) qui s'est penché sur la question durant l'année scolaire 2016-2017.

Processus

Suite à l'approbation par le Conseil de l'ébauche de la Politique 3,34, celle-ci sera présentée pour consultation auprès des directions d'école, des conseils d'école, et du comité de participation des parents. À la suite de cette consultation, la politique révisée sera présentée à une réunion ultérieure pour approbation et mise en vigueur.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 17 novembre 2017 intitulé *Révision de la politique 3,34 sur la tenue vestimentaire appropriée* soit reçu.

Que la politique révisée soit envoyée aux instances mentionnées ci-haut aux fins de consultation.

Préparé par :
L'adjointe à la surintendance de l'éducation,
Tricia Verreault

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j. Ébauche de la politique et des directives administratives 3,34

Conseil scolaire Viamonde

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique nº 3,34

TENUE VESTIMENTAIRE ~~APPROPRIÉE~~

Approuvée le 26 janvier 2002
Révisée le 27 avril 2013
Révisée xx 2017
Prochaine révision en ~~2015~~2021-~~2016~~2022

Mis en forme : Normal, Taquets de tabulation : Pas à 4,29 cm

Mis en forme : Police :Gras, Français (Canada)

Mis en forme : Français (Canada)

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) valorise la richesse que constitue la diversité culturelle et ethnique des élèves et des membres du personnel qui œuvrent au sein de ses écoles et de ses bureaux administratifs.

Le Conseil reconnaît qu'il a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire qui favorise le respect d'autrui, des différences culturelles, ethniques et religieuses.

Le Conseil reconnaît qu'une tenue vestimentaire appropriée contribue à créer une atmosphère de respect, à promouvoir la fierté et le sentiment d'appartenance, et ce, tant dans les écoles que dans les bureaux administratifs.

En vertu de l'article 302 de la *Loi sur l'éducation* et de la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, chaque école est dans l'obligation de développer un code sur la tenue vestimentaire ~~appropriée~~. Pour l'école qui désire mettre en place le port d'uniforme, le processus est précisé.

DÉFINITIONS

Code de tenue vestimentaire
S'entend d'un ensemble de règles qui définissent la tenue vestimentaire dans une école ou d'un lieu fréquenté par tout élève ou membre du personnel du Conseil.
~~**Tenue vestimentaire appropriée**~~

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

~~**1.** S'entend comme l'ensemble des vêtements et des accessoires particuliers qui font partie de l'habillement accepté à l'école et aux bureaux administratifs.~~

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Uniforme

~~**1.**~~ S'entend de toute tenue vestimentaire ~~appropriée~~ approuvée et semblable pour l'ensemble des élèves de l'école, tant dans un modèle spécifié que dans des couleurs prédéterminées.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Forte majorité

~~a)~~ Chaque famille a droit à un sondage, et ce, basé sur la résidence principale de l'enfant.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :10 pt

~~b)~~ Une forte majorité est définie comme étant un taux de réponse de 85 % et plus des familles de l'école.~~.~~

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

~~c) Chaque famille a droit à un sondage, et ce, basé sur la résidence principale de l'enfant.~~

Pour imposer le port d'uniforme, 85 % et plus des familles de l'école doivent répondre de façon positive au sondage sur le port de l'uniforme.

MODALITÉS

1. Chaque école du Conseil ~~scolaire Viamonde (le Conseil)~~ doit, en consultation avec le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves et le personnel de l'école, adopter et mettre en vigueur un code de tenue vestimentaire.

2. En vertu de l'article 302 de la *Loi sur l'éducation* et la *Loi 2000 sur la sécurité dans les écoles*, chaque école doit élaborer un code de tenue vestimentaire.

3. En vertu de la politique et des directives administratives nº 3,15 *Équité et Éducation inclusive,* Annexe *A, section viii Tenue vestimentaire*, chaque école doit accorder des accommodements raisonnables aux élèves en ce qui concerne les vêtements portés pour des motifs religieux.

CONSULTATION

La direction de chaque école, en consultation avec le conseil d'école, ~~les parents, tuteurs ou tutrices,~~ les élèves et les membres du personnel, doit développer et mettre en œuvre un code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ à l'école conformément à la politique du Conseil. La consultation peut se faire par le biais d'un sondage ou peut faire partie de la consultation habituelle pour le code de vie de l'école.

~~Un sondage élaboré par le Conseil sera distribué à chaque famille de l'école. La direction d'école communique par écrit les résultats du sondage aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel.~~

De plus, l~~L~~a direction de chaque école peut, en consultation avec le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves et les membres du personnel distribuer un sondage sur le port de l'uniforme. Si une forte majorité des parents, tuteurs ou tutrices de l'école sont d'accord
(85 % et plus des familles de l'école), le port de l'uniforme est accepté comme code de tenue vestimentaire.

Si le port de l'uniforme est accepté, la direction d'école doit aussi, en consultation avec le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves et le personnel, développer une deuxième section du code de tenue vestimentaire appropriée pour les élèves dont les parents, tuteurs ou tutrices ont demandé par écrit que leur enfant soit exempté du port de l'uniforme.

CODE DE TENUE VESTIMENTAIRE

Le code de tenue vestimentaire de l'école définira la tenue vestimentaire appropriée et fournira un encadrement qui assure le respect des coutumes et des mœurs des différents groupes ethniques ou religieux. Une fois adoptée, le code de tenue vestimentaire s'appliquera à l'ensemble des élèves et des membres du personnel.

Exemption

Lorsque l'uniforme fait partie du code de tenue vestimentaire, l'élève peut être exempté du port de l'uniforme en vertu de la politique et des directives administratives nº 3,15 *Équité et Éducation inclusive, Annexe A, section viii Tenue vestimentaire.*

~~Tenue vestimentaire appropriée~~Conformité

a) Tout élève et tout membre du personnel doivent se conformer au code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ adopté par l'école. La direction de l'école, en consultation avec les membres du personnel, décidera des mesures progressives qui seront imposées pour le non-respect du code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~.

b) Toutefois, si le port de l'uniforme est accepté, les conséquences stipulées dans le code de vie de l'école seront appliquées; sauf pour les élèves dont les parents ont demandé par écrit l'exemption.

c) Aucune mesure disciplinaire ne sera imposée à l'élève qui est exempté du port de l'uniforme.

Port de l'uniforme : ~~Abordabilité~~abordabilité et flexibilité

Si le port de l'uniforme est adopté comme tenue vestimentaire ~~appropriée~~ par une école, le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ de l'école doit prévoir un mécanisme pour aider les familles qui n'ont pas les moyens financiers de se prévaloir d'uniformes pour leurs enfants. Les fonds ne peuvent pas être pris du budget de l'école.

~~Flexibilité~~

Le choix de style, de couleur, de tissu de l'uniforme doit donner suffisamment de flexibilité à chaque famille. Le choix du fournisseur devient la décision du parent.

~~Révision~~RÉVISION

a) Le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ sera revu par le conseil d'école, ~~les parents, tuteurs ou tutrices,~~ les membres du personnel et les élèves annuellement.

b) La possibilité de faire le sondage sur le port de l'uniforme sera revue par le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, le personnel et les élèves à la demande du conseil d'école. Le processus de consultation, une fois mené auprès de la communauté scolaire, ne peut être répété avant au moins ~~tous les~~ cinq ans.
~~b)~~

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

~~Exemption~~

~~Lorsque l'uniforme fait partie du code de tenue vestimentaire appropriée, l'élève peut être exempté du port de l'uniforme en vertu de la politique et des directives administratives nº 3,15 *Équité et Éducation inclusive, Annexe A, section viii Tenue vestimentaire.*~~

Conseil scolaire Viamonde

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives nº 3,34

TENUE VESTIMENTAIRE ~~APPROPRIÉE~~
Approuvées le 26 janvier 2002
Révisées le 27 avril 2013
Révisées le xx 2017

Prochaine révision en ~~2015~~2021-~~2016~~2022

Mis en forme : Français (Canada)

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) croit qu'une tenue vestimentaire appropriée doit être mise en place dans toutes les écoles et les lieux de travail du Conseil. Les présentes directives administratives visent à aider les écoles à développer et à adopter un code vestimentaire approprié aux besoins, aux caractéristiques et au profil de chaque communauté scolaire. Elles tiennent aussi compte des directives administratives nº 3,15 sur l'Équité et l'Éducation inclusive. Le code de tenue vestimentaire, faisant partie du code de vie de l'école, s'applique autant aux élèves qu'aux membres du personnel de l'école ainsi que des bureaux administratifs.

~~MODALITÉS~~

~~1. Chaque école du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) doit, en consultation avec le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves et le personnel de l'école, adopter et mettre en vigueur un code de tenue vestimentaire appropriée. Le code de tenue vestimentaire approprié doit être revu tous les ans.~~

~~2. En vertu de l'article 302 de la *Loi sur l'éducation* et la *Loi 2000 sur la sécurité dans les écoles*, chaque école doit élaborer un code de tenue vestimentaire appropriée.~~

~~3. En vertu de la politique et des directives administratives nº 3,15 *Équité et Éducation inclusive*, Annexe *A, section viii Tenue vestimentaire*, chaque école doit accorder des accommodements raisonnables aux élèves en ce qui concerne les vêtements portés pour des motifs religieux.~~

DÉFINITIONS

1. « **Code de tenue vestimentaire** » s'entend d'un ensemble de règles qui définissent la tenue vestimentaire dans une école ou d'un lieu fréquenté par tout élève ou membre du personnel du Conseil.

~~2. « **Tenue vestimentaire appropriée** » s'entend comme l'ensemble des vêtements et des accessoires particuliers qui font partie de l'habillement accepté par l'école.~~

~~3.~~2. « **Uniforme scolaire** » s'entend de toute tenue vestimentaire ~~appropriée~~ approuvée et semblable pour l'ensemble des élèves de l'école, tant dans un modèle spécifié que dans des couleurs prédéterminées.

~~4.~~3. « **Tenue vestimentaire inappropriée** » s'entend comme l'ensemble de vêtements, accessoires ou bijoux qui répondent aux critères suivants :

- Les vêtements immodestes ~~ou sexuellement provocants;~~ (p.ex., vêtements de plage);
- Les vêtements, accessoires ou bijoux qui affichent des logos, slogans, images ou

messages de nature racistes, sexistes, haineux, violents, profanes ou dégradants envers une autre personne, un groupe de personnes ou d'une autre culture;

- Les vêtements, accessoires ou bijoux qui affichent des graphiques ou messages reliés à de la consommation d'alcool ou de drogues illicites; et
- Les vêtements, accessoires ou bijoux qui affichent des logos, slogans, images ou messages qui ont un impact négatif sur le climat scolaire de l'école.

ÉLABORATION DU CODE DE TENUE VESTIMENTAIRE ~~APPROPRIÉE~~

1. La direction d'école, en consultation avec le conseil d'école, ~~les parents, tuteurs ou tutrices,~~ les élèves et les membres du personnel de l'école, développe ~~-~~le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ tous les ans, et ce, conformément à la politique du Conseil.

~~2.~~ Le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ doit comprendre une section sur :

a) la conformité;
b) les modalités pour les exemptions;
b) les exemples de tenue vestimentaire inappropriée tels que spécifiés dans cette directive administrative;
b) l'abordabilité dans le cas du port de l'uniforme.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Non Gras, Non Italique, Non souligné

Mis en forme : Titre 1, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 2,12 cm

COMMUNICATION DU CODE DE TENUE VESTIMENTAIRE ~~APPROPRIÉE~~

1. En début d'année scolaire, le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ est remis et présenté aux élèves, aux parents, tuteurs ou tutrices et aux membres du personnel.

2. Le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ doit faire partie du code de vie de l'école.

~~3.~~ 3. Le code de tenue vestimentaire, une fois approuvée, s'applique tant à l'ensemble des _____élèves qu'au personnel.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

REVUE DU CODE DE TENUE VESTIMENTAIRE

1. Le code de tenue vestimentaire sera revu annuellement par le conseil d'école, ~~les parents, tuteurs ou tutrices~~ ~~et~~ les élèves et les membres du personnel. Cette révision peut faire partie du processus de révision du code de vie de l'école.

CONSULTATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN UNIFORME SCOLAIRE

Les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves, le personnel et le conseil d'école ~~seront~~ pourraient être consultés sur le port d'un uniforme à la demande du conseil d'école. ~~(au moins tous les cinq ans).~~ La consultation doit ~~respecter les éléments suivants~~respecter ces modalités ~~-~~:

a) la direction informe la personne à la surintendance des écoles dès le début du processus de consultation;
b) la direction, en consultation avec le conseil d'école, distribue une lettre et un sondage à chaque famille de l'école selon l'adresse principale de résidence de l'élève;
c) les critères du port d'uniforme respectent le code de tenue vestimentaire de l'école;
d) le port de l'uniforme est sur une base volontaire et comprendra des frais;

e) l'uniforme ne peut comprendre que le logo de l'école et le nom de l'école;
f) une forte majorité doit être obtenue pour adopter le port de l'uniforme;
g) le port de l'uniforme sera adopté pour cinq ans, et ce, jusqu'à la prochaine consultation;
h) la direction communique les résultats du sondage aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel.
~~h)~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,82 cm, Sans numérotation ni puces

FORTE MAJORITÉ

1. Pour que le port de l'uniforme soit adopté dans une école, 85 % et plus des familles de l'école doivent répondre au sondage et doivent demander le port de l'uniforme. On entend ici par famille, le parent ou les parents habitant à la même adresse principale que celle de l'élève ou des élèves (frères et sœurs fréquentant une même école). Un élève adulte peut se prévaloir de la participation au sondage et sera reconnu comme une famille.

2. Si le pourcentage de sondages répondus et retournés n'atteint pas le seuil de 85 %, ~~la direction, en consultation avec le conseil d'école, le personnel, les élèves, doit développer le code de tenue vestimentaire appropriée pour l'école. Dans ce cas,~~ le port de l'uniforme ne pourra pas être imposé.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 1,25 cm

ANNEXE A

SONDAGE SUR LE PORT DE L'UNIFORME

École : _____

Je suis un parent, tuteur ou tutrice ☐

Je suis un(e) élève adulte ☐

Date : _____

DÉFINITION

Le port d'uniforme :

~~1.~~ *un même code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ approuvé pour l'ensemble des élèves de l'école. Le port d'uniforme définit par exemple le style, la couleur et le tissu de l'uniforme. Les parents, tuteurs ou tutrices et l'élève adulte s'engagent à couvrir les frais reliés à l'achat de l'uniforme. L'uniforme ne peut comprendre que le logo et le nom de l'école. Le port de ~~l'uniforme est sur une base volontaire et~~ comprendra des frais.*

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Chaque famille a le droit de remplir un sondage, et ce, basé sur la résidence principale de l'enfant. Vous devez remettre le sondage dûment rempli d'ici le *insérer la date*.

VEUILLEZ COCHER UNE CASE SEULEMENT POUR CHAQUE ÉNONCÉ. SI VOUS COCHEZ LES DEUX CASES POUR UN ÉNONCÉ, LE SONDAGE EST ANNULÉ.

	D'ACCORD	PAS D'ACCORD
• Je préfère le port d'uniforme pour tous les élèves de l'école		
•		
•		
•		
•		
~~Je préfère le port d'uniforme pour tous les élèves de l'école~~		

Tableau mis en forme

Suggestions pour le port d'uniforme :

_____

_____

_____

_____
Signature du parent, tuteur ou tutrice

_____
Signature de l'élève adulte

_____
Date

_____
Niveau

Numéro : _____ *L'école insère le numéro de sondage*

Le sondage qui n'est pas signé ne sera pas retenu.

ANNEXE B

Chers parents, tuteurs ou tutrices, élèves adultes et membres du personnel,

En vertu de la Loi sur l'éducation et de la politique du Conseil sur la tenue vestimentaire ~~appropriée~~, chaque école doit développer un code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~. Par l'entremise du présent sondage, nous tenons à connaître votre opinion quant au port de l'uniforme.

Dans le but d'adopter le port de l'uniforme pour l'école, 85 % et plus des familles de l'école doivent répondre au sondage et doivent demander le port de l'uniforme.

Le port de l'uniforme définit la tenue vestimentaire obligatoire.

Afin de nous aider à établir le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ pour notre école et à déterminer si le port de l'uniforme est le souhait de la communauté scolaire, nous vous demandons de remplir le sondage et de le retourner à l'école avant le (inclure date).

Les décisions prises seront en fonction de la politique du Conseil et du résultat du sondage. Si vous avez des questions au sujet du code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ ou du port de l'uniforme, n'hésitez pas à communiquer avec la direction d'école.

Pour l'école qui opte pour le port d'uniforme, ce dernier sera en vigueur pour septembre XXXX. L'année scolaire 20XX-20XX sera utilisée aux fins de consultation.

Veuillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, élèves adultes et membres du personnel, l'expression de nos sentiments distingués.

La direction de l'école,

(Inclure le nom de la direction)

c. c. Surintendance de l'éducation

Conseil scolaire Viamonde

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives nº 3,34

TENUE VESTIMENTAIRE ~~APPROPRIÉE~~

~~ANNEXE G~~

~~SONDAGE SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE APPROPRIÉE~~

~~École : _____~~

~~Je suis un parent, tuteur ou tutrice ☐~~

~~Je suis un(e) élève adulte ☐~~

~~Date : _____~~

~~DÉFINITION~~

~~Le port d'une tenue vestimentaire appropriée :~~ ~~vêtements ou accessoires portés par les élèves et ne signifie pas nécessairement le port d'un uniforme. La tenue vestimentaire appropriée peut définir le port de vêtements et d'accessoires acceptables ou inacceptables.~~

~~Chaque famille a le droit de remplir un sondage, et ce, basé sur la résidence principale de l'élève ou des élèves (frères et sœurs fréquentant la même école). Vous devez remettre le sondage dûment rempli d'ici le *insérer la date*.~~

~~VEUILLEZ COCHER UNE CASE SEULEMENT POUR CHAQUE ÉNONCÉ. SI VOUS COCHEZ LES DEUX CASES POUR UN ÉNONCÉ, LE SONDAGE EST ANNULÉ.~~

	~~D'ACCORD~~	**~~PAS D'ACCORD~~**
~~Le code de tenue vestimentaire appropriée devrait permettre, entre autres, le port de :~~		
• ~~Jeans ou pantalons troués ou déchirés~~		
• ~~Chemise/blouse sans manches~~		
• ~~Chemise ou blouse à bretelles~~		
• ~~Chemise ou blouse transparente~~		
• ~~Longueur des shorts, jupes, robes ou blouses~~		
• ~~Hauteur du port de la taille des pantalons~~		
• ~~Casquettes~~		
• ~~Bandeau ou bandana~~		
• ~~Capuchon ou foulard~~		
• ~~Bustier~~		
• ~~Souliers, sandales, bottes ou espadrilles~~		
• ~~Messages vulgaires, racistes ou de nature violente sur les vêtements ou accessoires~~		

~~Suggestions pour la tenue vestimentaire :~~

_____

_____

_____

_____
~~Signature du parent, tuteur ou tutrice~~

_____
~~Signature de l'élève adulte~~

_____
~~Date~~

_____
~~Niveau~~

~~**Numéro :** _____~~

~~**Le sondage qui n'est pas signé ne sera pas retenu.**~~

~~ANNEXE D~~

~~*Chers parents, tuteurs ou tutrices, élèves adultes et membres du personnel,*~~

~~*En vertu de la Loi sur l'éducation et de la politique du Conseil sur la tenue vestimentaire appropriée, chaque école doit développer un code de tenue vestimentaire appropriée. Par l'entremise du présent sondage, nous tenons à connaître votre opinion quant au code de tenue vestimentaire.*~~

~~*Afin de nous aider à établir le code de tenue vestimentaire appropriée pour notre école, nous vous demandons de remplir le sondage et de le retourner à l'école avant le (inclure date).*~~

~~*Les décisions prises seront en fonction de la politique du Conseil et du résultat du sondage. Si vous avez des questions au sujet du code de tenue vestimentaire appropriée ou du port de l'uniforme, n'hésitez pas à communiquer avec la direction d'école.*~~

~~*Pour l'école qui opte pour le port d'uniforme, ce dernier sera en vigueur pour septembre XXXX. L'année scolaire 20XX-20XX sera utilisée aux fins de consultation.*~~

~~*Veuillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, élèves adultes et membres du personnel, l'expression de nos sentiments distingués.*~~

~~*La direction de l'école,*~~

~~*(Inclure le nom de la direction)*~~

~~*c. c. Surintendance de l'éducation*~~

POINT NO 6.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Conseil scolaire Viamonde

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : DEMANDES DE FRÉQUENTATION HORS ZONE 2017-2018

Le tableau ci-dessous présente la différence entre les demandes de fréquentation hors zone reçues pour ajout, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes) et les demandes de fréquentation hors zone reçues pour retrait, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes).

École			Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Différence entre les ajouts à l'école (Plus) et les retraits de l'école (Moins)
			Effectifs	Renouvellement	Nouvelles demandes	Renouvellement	Nouvelles demandes	
CENTRE	Académie Alexandre-Dumas	(Mat/6e)	328 199	12	8	11	5	4
	Académie de la Moraine	(Mat/6e)	185 194	2	3	3	3	-1
	École élémentaire Antonine Maillet	(Mat/6e)	328 201	0	0	19	5	-24
	École élémentaire Carrefour des jeunes	(Mat/6e)	357 406	5	17	8	6	8
	École élémentaire Charles-Sauriol	(Mat/6e)	518 349	12	16	20	2	6
	École élémentaire Félix-Leclerc	(Mat/6e)	308 201	9	13	27	9	-14
	École élémentaire Gabrielle-Roy	(Mat/6e)	423 286	17	7	18	9	-3
	École élémentaire Horizon Jeunesse	(Mat/6e)	334 189	5	10	5	4	6
	École élémentaire Jeanne-Lajoie	(Mat/6e)	381 534	14	7	36	17	-32
	École élémentaire La Fontaine	(Mat/6e)	167 139	2	3	7	1	-3
	École élémentaire La Mosaïque	(Mat/6e)	567 488	19	3	7	9	6
	Ecole élémentaire Laure-Rièse	(Mat/6e)	334 219	20	16	13	8	15
	École élémentaire Le Flambeau	(Mat/6e)	366 264	0	7	0	21	-14
	École élémentaire Mathieu-da-Costa	(Mat/6e)	239 243	20	6	15	4	7
	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	(Mat/6e)	213 81	0	0	0	18	-18
	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	(Mat/6e)	426 394	34	12	8	8	30
	Collège français	(7e/12e)	405 284	1	17	34	29	-45
	École secondaire Étienne-Brûlé	(7e/12e)	530 458	29	18	8	14	25

POINT NO 6.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

École			Capacité réelle / Effectifs	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Différence entre les ajouts à l'école (Plus) et les retraits de l'école (Moins)
				Renouvellement	Nouvelles demandes	Renouvellement	Nouvelles demandes	
	École secondaire Jeunes sans frontières	(7e/12e)	604 / 605	0	4	9	8	-13
	École secondaire Norval-Morrisseau	(7e/12e)	432 / 166	7	3	2	1	7
	École Ronald-Marion	(Mat/6e)	569	26	7	5	2	26
		(7e/12e)	548	1	0	3	3	-5
	École secondaire Toronto Ouest	(7e/12e)	566 / 325	17	17	1	5	28
	Total Centre			**252**	**194**	**259**	**191**	**-4**
NORD	Académie La Pinède	(Mat/6e)	325 / 124	4	1	3	0	2
NORD	École élémentaire La Source	(Mat/6e)	380 / 324	2	1	2	3	-2
NORD	École élémentaire des Quatre-Rivières	(Mat/6e)	328 / 175	0	0	2	1	-3
NORD	École publique Saint-Joseph	(Mat/8e)	302 / 196	1	0	0	1	0
NORD	École secondaire Roméo Dallaire	(7e/12e)	512 / 194	0	2	0	1	1
NORD	École secondaire Le Caron	(9e/12e)	448 / 168	2	0	0	0	2
	Total Nord			**9**	**4**	**7**	**6**	**0**
SUD	École élémentaire Champlain	(Mat/6e)	236 / 84	3	1	18	2	-16
SUD	École élémentaire Du Chêne	(Mat/6e)	328 / 125	20	7	0	0	27
SUD	École élémentaire L'Héritage	(Mat/8e)	213 / 138	4	0	0	0	4
SUD	École élémentaire LaMarsh	(Mat/8e)	305 / 157	0	1	2	0	-1
SUD	École élémentaire Nouvel Horizon	(Mat/6e)	167 / 137	18	1	3	1	15
SUD	École élémentaire Patricia-Picknell	(Mat/6e)	236 / 232	11	10	10	5	6
SUD	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	(Mat/6e)	259 / 265	0	0	13	5	-18
SUD	École élémentaire Renaissance	(Mat/6e)	216 / 223	5	3	11	10	-13
SUD	École secondaire Confédération	(7e/12e)	807 / 45	0	0	0	0	0
SUD	École secondaire Georges-P.-Vanier	(7e/12e)	687 / 175	0	1	3	3	-5
SUD	École secondaire Gaétan Gervais	(7e/12e)	392 / 157	5	3	0	2	6
	Total Sud			**66**	**27**	**60**	**28**	**5**
	Académie de la Tamise	(Mat/6e)	242 / 314	16	5	9	5	7
	École élémentaire L'Envolée	(Mat/6e)	420 / 228	3	1	0	0	4
	École élémentaire L'Harmonie	(Mat/8e)	308 / 368	3	0	0	0	3
	École élémentaire L'Odyssée	(Mat/6e)	190 / 145	0	0	0	2	-2

POINT NO 6.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

École			Capacité réelle / Effectifs	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Différence entre les ajouts à l'école (Plus) et les retraits de l'école (Moins)
				Renouvellement	Nouvelles demandes	Renouvellement	Nouvelles demandes	
SUD-OUEST	École élémentaire La Pommeraie	(Mat/6e)	343 / 247	5	4	12	6	-9
	École élémentaire Louise-Charron	(Mat/6e)	282 / 79	0	0	3	1	-4
	Ecole élémentaire Les Rapides	(Mat/6e)	216 / 144	0	0	2	0	-2
	École élémentaire Marie-Curie	(Mat/6e)	380 / 272	11	4	9	2	4
	École secondaire Franco-Jeunesse	(7e/12e)	212 / 53	0	0	0	0	0
	École secondaire Gabriel-Dumont	(7e/12e)	293 / 313	0	0	0	0	0
	École secondaire Lamothe-Cadillac	(7e/12e)	321 / 166	0	0	0	0	0
	Total Sud-Ouest			**38**	**14**	**35**	**16**	**1**
	Grand total			**365**	**239**	**361**	**241**	
				604		**602**		

Refus : 0
sans zone 2

La surintendante exécutive de l'éducation
Sylvie Longo

Les surintendantes de l'éducation,
Sébastien Fontaine
Michel Laverdière
Sylvain Landriault

L'adjointe à la surintendance,
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

Conseil scolaire Viamonde

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : SORTIE ÉDUCATIVE

La sortie éducative à l'extérieur de la province, listée ci-après, est prévue aux écoles suivantes :

EUROPE

Lieu :	France, Suisse, Autriche et Allemagne
École :	Écoles secondaires de Lamothe-Cadillac, Franco Jeunesse et Gabriel-Dumont
Date :	1er au 9 mars 2018
Niveau d'études :	9e à la 12e année
Nombre d'élève :	25
But du voyage :	Voyage où les élèves vivront leur francophonie tout en découvrant de nouveaux pays et en explorant divers aspects culturels de ces pays.
Coût par élève :	3 731,00 $
Montant défrayé par l'élève :	3 731,00 $
Montant défrayé par l'école :	S/O
Montant défrayé par le conseil d'école :	S/O
Montant défrayé par un autre organisme :	S/O
Montant défrayé par une autre subvention :	S/O
Coût total de l'activité :	93 275,00 $

La sortie proposée respecte la politique 3,26 du CS Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 17 novembre 2017 *Sortie éducative* soit reçu.

Que la demande pour le voyage en Europe dont le présent rapport fait l'objet soit approuvée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Sylvain Landriault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

RAPPORT N^{O} 1 (2017-2018)
DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité des communications s'est réuni le 13 octobre 2017 de 16 h à 18 h dans la salle de bibliothèque de l'École élémentaire Gabrielle-Roy sise au 14, rue Pembroke, Toronto,Ontario.

Membres du comité présents :
M. Jean-François L'Heureux, président du Conseil et président du comité
M. Pierre Girouard, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Denis Trudel, conseiller scolaire, CSViamonde

Autres membres du Conseil présents :
Conseiller Guérin, Conseillère Emery, Conseiller Lambert, Conseillère Landry et conseillère Robert

Membres de l'administration présents :
M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation
Mme Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing
Mme Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil, CSViamonde

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a tenu une réunion du comité le 13 octobre au cours de laquelle tous les membres du Conseil étaient invités à assister à une séance de formation sur les médias sociaux offerte par Mme Claire Francoeur de concert avec M. Mourad Boureghda, responsable des médias sociaux et marketing web.

VOTRE COMITÉ RECOMMANDE DONC :

QUE le rapport n° 1 (2017-2018) du comité des communications présenté en date du 17 novembre 2017 soit reçu.

Le directeur de l'éducation,	**Le président du Conseil et du comité des communications**
Martin Bertrand	**Jean-François L'Heureux**

Conseil scolaire Viamonde

Le 17 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Nouvelle politique sur l'évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Préambule

L'évaluation du rendement est un processus qui permet aux gestionnaires et aux employés de travailler ensemble en vue de planifier, contrôler et réviser les objectifs de travail d'un employé ainsi que sa contribution générale à l'organisation. Ce processus va bien au-delà d'une simple évaluation annuelle du rendement: la gestion du rendement est un processus continu visant à fixer des objectifs, à évaluer les progrès, et à offrir en permanence un accompagnement (coaching) et une rétroaction pour faire en sorte que les employés atteignent leurs objectifs.

Pour ce faire, le Conseil doit se pourvoir d'une politique afin d'établir les lignes directrices de ce processus.

Situation actuelle

Présentement, il y a un processus d'évaluation du rendement pour les enseignants, les concierges et nettoyeurs et les directions d'école. Les membres du personnel de soutien administratif et de soutien pédagogique ne bénéficient pas d'un tel processus, de là pourquoi la politique ci-jointe vous est présentée.

Il est recommandé :

Que le rapport daté du 17 novembre 2017 intitulé Nouvelle politique sur l'évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués) soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique sur l'évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués) telle que présentée.

Préparé par :

La directrice des ressources humaines,
Marie-Josée Smith

Présenté par :

POINT NO 6.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p.j. Politique 4.xx Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)
Directive Administrative 4.xx Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)
Annexe A : Évaluation – gabarit personnel de soutien (ADM-PÉD)2017
Annexe B : Évaluation en cours de probation
Annexe C : Lettre avis d'évaluation
Annexe D : Plan d'amélioration du rendement
Annexe E : Auto-évaluation – gabarit Personnel de soutien (ADM-PÉD)2017

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Politique nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 17 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde considère que l'évaluation de rendement des membres du personnel administratif et de soutien est un processus visant essentiellement à assurer un rendement optimal de la part des employées et employés et permettant d'assurer le développement professionnel.

L'évaluation de rendement permet de valider et d'améliorer les compétences professionnelles du membre du personnel dans le but de l'outiller adéquatement afin de composer avec les défis qui l'attend dans l'accomplissement de ses responsabilités quotidiennes. Ainsi, dans un climat de respect mutuel et de confidentialité, la participation et la rétroaction du membre du personnel aux différentes étapes du processus sont primordiales.

Membre du personnel :

L'évaluation de rendement permet une communication transparente entre le membre du personnel et sa supérieure, son supérieur immédiat. De plus, il permet de valoriser la contribution du membre du personnel, d'encourager l'excellence, de renforcer ses points forts, de suivre l'évolution des objectifs convenus, de mesurer rapidement les écarts et de prévoir promptement les ajustements appropriés en identifiant s'il y a lieu, les besoins de formation.

Superviseur :

L'évaluation du rendement constitue l'outil de base en matière de gestion des ressources humaines permettant de faire le pont entre le superviseur, le membre du personnel, les objectifs stratégiques du service /secteur et les objectifs individuels du membre du personnel.

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Politique nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 17 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique et les directives administratives qui s'y rattachent, s'appliquent à tous les membres du personnel administratif et de soutien, syndiqués et non-syndiqués, cadres et non-cadres.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

1. Responsable de l'évaluation

Le processus d'évaluation de rendement des membres du personnel administratif et de soutien relève du superviseur immédiat ou de la direction de service / secteur.

2. Cycle d'évaluation

Tous les membres du personnel administratif et de soutien doivent participer au processus d'évaluation du rendement au moins une fois tous les trois (3) ans. Tous les nouveaux employés y participent automatiquement au cours de leur première année d'emploi, ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir une fin d'emploi pendant la période probatoire. Pour un membre du personnel qui reprend son poste régulier suite à une absence prolongée approuvée par le Conseil, telle qu'un congé de maladie, un congé parental, etc., le cycle d'évaluation du rendement de trois (3) ans peut être prolongé.

3. Critères et outils d'évaluation

Les critères et les outils d'évaluation ont pour but de mesurer la performance et le rendement du personnel évalué et d'identifier les pistes disponibles pour maximiser le rendement, le cas échéant.

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) considère que l'évaluation de rendement des membres du personnel administratif et de soutien est un processus visant essentiellement à assurer un rendement optimal et permettant d'assurer le développement professionnel.

L'évaluation de rendement permet de valider et d'améliorer les compétences professionnelles du membre du personnel dans le but de l'outiller adéquatement afin de composer avec les défis qui l'attend dans l'accomplissement de ses responsabilités quotidiennes. Ainsi, dans un climat de respect mutuel et de confidentialité, la participation et la rétroaction du membre du personnel aux différentes étapes du processus sont primordiales.

Le Conseil considère que l'évaluation du rendement s'inscrit dans un processus de formation continue qui contribue à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du travail ainsi qu'à l'amélioration du rendement au travail des membres du personnel administratif et de soutien ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

1. FRÉQUENCE DES ÉVALUATIONS ET MODALITÉS GÉNÉRALES

Selon le statut d'emploi, les membres du personnel administratif et de soutien font l'objet d'évaluation de rendement à des fréquences qui varient.

Période probatoire

FEESO : La superviseure ou le superviseur immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel administratif et de soutien pendant les six (6) premiers mois de son emploi dans un poste régulier. La période de six (6) mois est calculée sans compter les absences du membre.

Non-syndiqués : La superviseure ou le superviseur immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel pendant les douze (12) premiers mois de son emploi dans un poste régulier. La période de douze (12) mois est calculée sans compter les absences court terme du membre.

L'évaluation du rendement qui est faite lors de la période probatoire inclut une recommandation de satisfaction du travail effectué par le membre du personnel et

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

---

le début d'une évaluation formelle du rendement d'ici la fin de la deuxième année en poste.

FEESO et non-syndiqués

Si l'évaluation du rendement faite lors de la période probatoire ne répond pas aux attentes, la superviseure ou le superviseur immédiat pourra mettre fin à l'emploi du membre avant la fin de la période de probation ou rédiger une lettre d'attentes qui indiquera les points qui doivent être améliorés ainsi que les échéanciers prescrits. Dans un tel cas, la période probatoire sera prolongée de trois (3) mois durant lesquelles le membre devra démontrer une amélioration de son rendement.

Cette lettre sera présentée au membre du personnel **dans les dix (10) jours ouvrables avant la fin de sa période probatoire**. Une copie de cette lettre est acheminée au Secteur des ressources humaines.

Période d'adaptation

La superviseure ou le superviseur immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel administratif ou de soutien pendant les six (6) premiers mois de son emploi suite à son affectation à l'intérieur d'une nouvelle classification de la FEESO. La période de trois (3) mois est calculée sans compter les absences du membre de plus de vingt (20) jours ouvrables.

Pour les non-syndiqués, cette période est de six (6) mois.

L'évaluation du rendement qui est faite lors de la période d'adaptation inclut soit une recommandation de maintien du membre du personnel dans le poste ou une recommandation de retour au poste précédent.

Poste temporaire

La superviseure ou le superviseur immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel administratif et de soutien temporaire à chaque année.

L'évaluation du rendement qui est faite inclut une recommandation de maintien du membre du personnel dans le poste, le besoin pour une deuxième évaluation ou une fin d'emploi, selon le cas.

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

La deuxième évaluation aura lieu dans les **trois (3) mois** après la première évaluation, si nécessaire. Cette période est comptée à partir de la date des signatures du rapport d'évaluation.

Le membre du personnel temporaire qui reçoit un insatisfaisant soit un résultat « inférieur aux attentes » ou « nettement inférieur aux attentes » est considéré non admissible à postuler à un poste permanent au sein du Conseil jusqu'au moment où le résultat « réponds aux attentes » ou « au-delà des attentes » soit reçu dans un poste temporaire subséquent, soit dans la prochaine année scolaire.

Poste permanent

La superviseure ou le superviseur immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel administratif et de soutien permanent à chaque trois (3) ans. Après l'évaluation et avant la prochaine évaluation, le superviseur immédiat qui observe des défis chez un membre du personnel peut utiliser le plan d'amélioration afin d'adresser les défis et d'établir un plan d'action.

L'évaluation du rendement qui est faite inclut une recommandation de maintien du membre du personnel dans le poste, la mise en place d'un plan d'amélioration du rendement, le besoin pour une deuxième évaluation ou une fin d'emploi, selon le cas.

En consultation avec la direction du service / secteur et les ressources humaines, la superviseure ou le superviseur immédiat établira **un plan d'amélioration** qui indique les points qui doivent être améliorés ainsi que les échéanciers prescrits. Ce plan sera présenté au membre du personnel administratif et de soutien **dans les dix (10) jours ouvrables suivant la remise du rapport d'évaluation**. Une copie de ce plan d'amélioration est acheminée au Secteur des ressources humaines.

La deuxième évaluation aura lieu dans les trois **(3) mois** après la première évaluation, si nécessaire. Cette période est comptée à partir de la date des signatures du rapport d'évaluation.

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

Tableau – Fréquence et modalité des évaluations

Période	Quand	Résultat possible
Probatoire	Pendant les six (6) premiers mois	Positif : Maintien du membre à son poste Négatif : Lettre de préoccupation ou - Fin de l'emploi
Adaptation	Pendant les trois (3) premiers mois de son emploi suite à l'affectation d'une nouvelle classification à l'intérieur de la FEESO. Pour les non-syndiqués, cette période est de six (6) mois.	Positif : Maintien du membre à son poste Négatif : Retour à son poste antérieur
Poste	**Quand**	**Résultat possible**
Temporaire	À chaque année scolaire	Positif : Maintien du membre à son poste Négatif :a) Aucun accès à un poste permanent pour la prochaine année scolaire jusqu'à ce que le membre reçoit une évaluation satisfaisante. b) Deuxième évaluation est nécessaire ou c) Fin de l'emploi
Permanent	À chaque trois (3) ans	Positif : Maintien du membre à son poste À améliorer : a)Élaboration d'un plan d'amélioration b)Deuxième évaluation est nécessaire ou c) Fin de l'emploi

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

---

2. OUTILS D'ÉVALUATION

L'évaluation du rendement est faite à l'aide des documents suivants :

- Formulaire d'évaluation – personnel temporaire, permanent ou en période d'adaptation (Annexe A);

- Formulaire d'évaluation - Personnel en période probatoire (Annexe B);
- Lettre d'avis – processus d'évaluation du rendement (Annexe C).
- Plan d'amélioration – (Annexe D)
- Formulaire d'auto-évaluation du membre du personnel administratif ou de soutien (Annexe E)

3. ÉTAPES DU PROCESSUS

Il y a trois étapes au processus d'évaluation de rendement du membre du personnel administratif et de soutien :

a) Rencontre préalable
b) Rencontres ponctuelles d'observation ou de suivi de dossiers
c) Rencontre d'évaluation sommative

A) Rencontre préalable

En début d'année scolaire, le superviseur immédiat rencontre les membres du personnel administratif et de soutien qui feront l'objet d'une évaluation en cours d'année scolaire pour un aperçu du processus d'évaluation et des éléments qui seront considérés lors de l'évaluation. Le superviseur immédiat remet le questionnaire d'auto-évaluation au membre du personnel.

S'il y a un nouveau membre du personnel administratif et de soutien nécessitant une évaluation, le superviseur immédiat convoquera le membre pour une rencontre préalable à l'observation ou à la rencontre de suivi de dossiers dans les trois (3) premières semaines de son entrée en fonction.

Le membre du personnel administratif et de soutien peut demander un entretien privé avec son supérieur immédiat avant l'observation ou la rencontre pour discuter de sujets liés à l'évaluation qui sont explicites à son évaluation.

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

B) Rencontres ponctuelles d'observation ou de suivi de dossiers

Le superviseur immédiat avise le membre du personnel administratif et de soutien au plus tard quarante-huit (48) heures précédant le début de la période d'observation ou de suivi de dossiers menant à son évaluation du rendement. Cette période d'observation ou de suivi de dossiers pourra faire l'objet d'une ou plusieurs observations/rencontres du membre alors qu'elle ou il effectue son travail.

Membre du personnel en contact avec les élèves :
Si le membre du personnel a une période d'observation, cette période d'observation doit comprendre au moins une période avec un groupe réduit d'élèves et une séance individuelle avec un élève. Les dates de l'observation sont consignées sur le rapport d'évaluation.

Membre du personnel non en contact avec les élèves :
Pour le membre du personnel qui n'est pas en contact avec les élèves, le superviseur immédiat planifie avec le membre du personnel administratif et de soutien des réunions ponctuelles de suivi de dossiers. Les dates de rencontre sont consignées sur le rapport d'évaluation.

C) Rencontre d'évaluation sommative

Une rencontre d'évaluation sommative est tenue avec le membre du personnel administratif et de soutien visé afin de discuter du contenu du rapport d'évaluation.

Durant cette rencontre, le superviseur immédiat revoit les critères d'évaluation et les normes de travail attendues du membre du personnel administratif et de soutien selon la grille suivante:

Niveaux	Descriptions
4	Le membre du personnel administratif et de soutien démontre un niveau de travail qui est **au-delà des attentes** et qui correspond à des critères très exigeants.

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

3	Le membre du personnel administratif et de soutien démontre un niveau de travail qui **répond aux attentes** et qui respecte les critères d'évaluation.
2	Le membre du personnel administratif et de soutien démontre un niveau de travail qui est **inférieur aux attentes** et qui nécessite une amélioration.
1	Le membre du personnel administratif et de soutien démontre un niveau qui est **nettement inférieur aux attentes** et qui nécessite immédiatement l'élaboration d'un plan d'amélioration.

Le superviseur immédiat identifie des objectifs d'amélioration en précisant les personnes ressources, les cours ou lieux de formation permettant aux membres du personnel administratif et de soutien d'actualiser les pistes d'amélioration identifiées dans le rapport. Ces dernières pourront faire l'objet de suivis ultérieurs entre le superviseur immédiat le membre du personnel. Le plan d'amélioration doit être utilisé dans le cas où le membre du personnel reçoit un résultat inférieur ou nettement inférieur aux attentes. Ce plan peut aussi être utilisé dans tous les cas (satisfaisant ou insatisfaisant) afin d'établir un plan de développement avec le membre du personnel.

Le membre du personnel administratif et de soutien signe le rapport d'évaluation pour signifier que celui-ci a pris connaissance du rapport. Un espace est prévu au rapport pour que le membre puisse y ajouter ses commentaires. Une copie du rapport d'évaluation est remise au membre du personnel. Celui-ci peut, dans un délai maximal de trois (3) jours ouvrables suivant la date à laquelle il a reçu une copie du rapport, annexer par écrit ses commentaires.

Le rapport d'évaluation, y compris les commentaires du membre le cas échéant, est déposé dans le dossier personnel du membre au Conseil – Secteur des ressources humaines.

Deuxième évaluation *

La deuxième évaluation aura lieu dans les trois (3) mois après la première évaluation, si nécessaire. Cette période est comptée à partir de la date des signatures du rapport d'évaluation.

Conseil scolaire Viamonde

PERSONNEL

Directive administrative nº 4,xx

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Approuvée le 7 novembre 2017
Entrée en vigueur le 17 novembre 2017

Le superviseur immédiat rencontre le membre du personnel administratif et de soutien afin de revoir les critères de l'évaluation, de discuter des suivis aux objectifs d'amélioration, ainsi que le plan d'amélioration selon le cas. Ils déterminent ensemble la période d'observation / de suivi des dossiers.

À la suite de l'observation / rencontre de suivi des dossiers, le superviseur immédiat présente les résultats de l'évaluation et signe le rapport. Le membre du personnel administratif et de soutien prend connaissance et signe le rapport afin de signifier qu'elle ou il a pris connaissance du rapport d'évaluation. Il a encore un délai de trois (3) jours ouvrables à la suite de la signature du rapport d'évaluation pour annexer par écrit ses commentaires.

Pour faire suite à la deuxième évaluation, si les résultats sont encore insatisfaisants, le superviseur immédiat contactera la direction des ressources humaines et fera une recommandation de fin d'emploi.

Conseil scolaire Viamonde

Annexe A

Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Nom et prénom du membre du personnel	**Nom et prénom du superviseur immédiat**
Durée de l'affectation ou année scolaire (aaaa/mm/jj à aaaa/mm/jj)	**Nom du lieu de travail**
à	

Description de l'affectation	
☐ **Personnel de soutien administratif**	**TITRE :**
☐ **Personnel de soutien pédagogique**	**TITRE :**

Dates des rencontres (aaaa/mm/jj)				
Rencontre(s) de préobservation		Période d'observation		Rencontre d'évaluation

Normes de travail du personnel de soutien administratif ou de soutien pédagogique

Attentes de rendement	**4**	**3**	**2**	**1**	**Commentaires / Exemples**
Fiabilité Respecte ses heures de travail et accomplit ses tâches de manière professionnelle et selon l'échéancier.	☐	☐	☐	☐	
Collaboration Démontre un esprit collaboratif et sa capacité à travailler en équipe avec tous les membres du personnel et de la communauté (élève, parent, membres du personnel, partenaires, clients) et maintenant de bonnes relations de travail.	☐	☐	☐	☐	
Leadership • Fait preuve de jugement lors de situations imprévues, cherche et propose des solutions afin de régler les situations problématiques; • Est proactif, anticipe les besoins; • Possède une capacité d'analyse, de bon sens et de logique. Il a la capacité à prendre les bonnes décisions.	☐	☐	☐	☐	

Autonomie • Requiers un minimum de supervision, fais preuve de débrouillardise et d'initiative; • S'adapte facilement aux règles et procédures établies; • Remet en cause les règles établies et améliore; • Pose de bonnes questions afin de trouver des solutions.	☐	☐	☐	☐	
Confidentialité Respecte les plus hautes normes de confidentialité à l'égard des renseignements et des informations sur les élèves, les membres du personnel et les membres de la communauté scolaire.	☐	☐	☐	☐	

Critères d'évaluation spécifiques					
Attentes de rendement	**4**	**3**	**2**	**1**	**Commentaires / Exemples**
Connaissance du poste • Connais les exigences particulières du poste et les méthodes ou processus requis pour l'accomplissement des tâches et responsabilités inhérentes au poste; • Utilise des techniques qui favorisent l'apprentissage et le bon fonctionnement.	☐	☐	☐	☐	
Organisation • Établis les priorités, planifie et effectue ses tâches de façon systématique et logique; • Exerce ses fonctions et ses responsabilités avec efficacité et exactitude; • Organise son travail en fonction des échéanciers et objectifs à atteindre.	☐	☐	☐	☐	
Gestion du temps • Utilise son temps et les ressources de façon efficace dans le but de réaliser les objectifs établis; • Anticipe le travail imprévu; • Respecte les échéanciers.	☐	☐	☐	☐	

Communication • Communique de façon efficace et utilise le français en tout temps avec les élèves, le personnel de l'école, les parents, les partenaires, les clients, les collègues de travail; • Communique (verbalement et par écrit) de façon claire et précise; • Fait preuve de courtoisie et de professionnalisme.	☐	☐	☐	☐	
Entregent Fait preuve de tact, de diplomatie et de respect dans ses rapports avec les autres, et dans une variété de situations	☐	☐	☐	☐	
Aptitudes à la supervision ***(Ne pas évaluer à moins que l'employée ou l'employé exerce des fonctions de supervision)*** Dirige, gère, appuie et forme le personnel de façon efficace, selon les besoins, en vue de réaliser les objectifs visés.	☐	☐	☐	☐	
Réalisation des objectifs Réalise les objectifs établis en commun avec la superviseure ou le superviseur pour la période d'évaluation.	☐	☐	☐	☐	

Résultat de l'évaluation

Niveau 4 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau de travail qui est **au-delà des attentes** et qui correspond à des critères très exigeants.	Niveau 2 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau de travail qui est **inférieur aux attentes** et qui nécessite une amélioration.
Niveau 3 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau de travail qui **répond aux attentes** et qui respecte les critères d'évaluation.	Niveau 1 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau qui est **nettement inférieur aux attentes** et qui nécessite immédiatement l'élaboration d'un plan d'amélioration.

ÉVALUATION GLOBALE

Forces :

Points à améliorer :

Suggestion de pistes de croissance professionnelle :

Signature du superviseur immédiat

Je confirme que cette évaluation du rendement a été effectuée conformément aux attentes de l'Évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif ou de soutien pédagogique.

Date (aaaa/mm/jj)

Observations du membre du personnel sur l'évaluation (facultatif)

Signature du membre du personnel

J'accuse réception de cette évaluation.

Date (aaaa/mm/jj)

POINT NO 6.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

DOCUMENT CONFIDENTIEL UNE FOIS COMPLÉTÉ.
PEUT UNIQUEMENT ÊTRE TRANSMIS AU SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES.

Conseil scolaire Viamonde

Annexe B

ÉVALUATION EN COURS DE PROBATION OU D'ADAPTATION

Nom du membre du personnel : _____

Lieu : _____ **Poste :** _____

Nom de la ou du superviseur : _____

VEUILLEZ RÉPONDRE EN CLIQUANT DANS UNE SEULE CASE POUR CHAQUE QUESTION.

NORMES DE TRAVAIL

1. Le membre est ponctuel et fidèle aux horaires de travail qui lui sont assignés.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

2. Le membre se fixe des attentes et cherche à adopter des pratiques pour réussir et s'améliorer dans l'exécution des tâches du poste.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

3. Le membre démontre un esprit collaboratif et sa capacité à travailler en équipe avec tous les membres du personnel et de la communauté scolaire en maintenant de bonnes relations de travail.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

4. Le membre démontre du jugement lors de situations imprévues, cherche et propose des solutions afin de régler les situations problématiques et améliorer le climat de l'école / service.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

5. Le membre accepte positivement les commentaires qui lui sont adressés en vue d'améliorer son rendement et ses compétences.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

6. Le membre respecte les plus hautes normes de confidentialité à l'égard des renseignements et des informations sur les élèves, les membres du personnel et les membres de la communauté scolaire.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

7. Le membre démontre une ouverture et volonté à apprendre et à s'améliorer.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

8. Le membre respecte ses heures de travail et accomplit ses tâches de manière professionnelle et selon l'échéancier.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

9. Le membre démontre un esprit collaboratif et est capable de travailler en équipe avec tous les membres du personnel et maintient de bonnes relations de travail.
   ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

10. Le membre connaît les exigences particulières du poste et les méthodes ou processus requis pour accomplir ses tâches et responsabilités avec succès.
    ☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

11. Le membre est apte à établir et gérer ses priorités dans le but de réaliser les objectifs établis.

☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☐ plus ou moins satisfaisant ☐ insatisfaisant

Recommandation durant la période probatoire

☐ Je suis grandement satisfait du rendement de ce membre du personnel. Début de l'évaluation formelle du rendement de l'employée ou l'employé.

☐ Je suis satisfait, le membre répond à mes attentes sans toutefois les dépasser. Début de l'évaluation formelle du rendement de l'employée ou l'employé.

☐ Le membre éprouve des défis et j'aimerais élaborer une lettre de préoccupation et un plan d'amélioration pour améliorer son rendement.

☐ Le membre ne répond pas aux attentes et je considère mettre fin à l'emploi de ce membre avant la fin de la période probatoire.

Commentaires :

Signature : _____ **Date :** _____

Conseil scolaire Viamonde

Annexe C : Lettre – Évaluation du rendement

Le [Cliquer et taper la date]

[Cliquer et taper le nom]
[Cliquer et taper l'école]

Objet : Processus d'évaluation du rendement des membres du personnel administratif et de soutien (syndiqués et non-syndiqués)

Année scolaire [Cliquer et taper l'année]

Je désire par la présente vous informer que cette année je procéderai à votre évaluation et ce, conformément à la politique 4,XX *Évaluation du rendement* des membres du personnel administratif et de soutien (syndiqués et non-syndiqués) du Conseil.

Veuillez agréer, [Cliquer et taper Madame ou Monsieur] , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La direction du secteur/service,

[Cliquer et tape le nom de la direction]

Distribution :	Original	-	Membre du personnel
	Copie	-	Direction du secteur/service
	Copie	-	Direction des ressources humaines
	Copie	-	Dossier H01

Conseil scolaire Viamonde

tout est possible

Annexe D : Plan d'amélioration du rendement des employés

Nom de l'employé : Poste :

Nom du superviseur :

Raison du plan d'amélioration :

Date de la période d'évaluation : Fin de la période d'évaluation :

Compétences à améliorer	**Mesure(s) corrective(s)** (se pencher sur les facteurs professionnels et individuels qui requièrent une attention particulière)	**Critères de mesure**	**Personne responsable des suivis**	**Date d'exécution de la mesure corrective**	**Date de suivi**	**Résultat du plan d'amélioration** 1- En cours 2- Amélioration du rendement – rencontre les objectifs 3- Affectation à un autre poste 4- Envisager les autres options possibles

1- Joindre une copie de l'évaluation de rendement

Conseil scolaire Viamonde

Annexe E

Auto-évaluation de rendement des membres du personnel de soutien administratif
Et de soutien pédagogique (syndiqués et non-syndiqués)

Nom et prénom du membre du personnel	**Nom et prénom du superviseur immédiat**
Durée de l'affectation ou année scolaire (aaaa/mm/jj à aaaa/mm/jj)	**Nom du lieu de travail**
à	
Description de l'affectation	
☐ **Personnel de soutien administratif**	**TITRE :**
☐ **Personnel de soutien pédagogique**	**TITRE :**
Normes de travail du personnel de soutien administratif ou de soutien pédagogique	

Attentes de rendement	**4**	**3**	**2**	**1**	**Commentaires / Exemples**
Fiabilité Respecte ses heures de travail et accomplit ses tâches de manière professionnelle et selon l'échéancier.	☐	☐	☐	☐	
Collaboration Démontre un esprit collaboratif et sa capacité à travailler en équipe avec tous les membres du personnel et de la communauté (élève, parent, membres du personnel, partenaires, clients) et maintenant de bonnes relations de travail.	☐	☐	☐	☐	
Leadership • Fait preuve de jugement lors de situations imprévues, cherche et propose des solutions afin de régler les situations problématiques; • Est proactif, anticipe les besoins; • Possède une capacité d'analyse, de bon sens et de logique. Il a la capacité à prendre les bonnes décisions.	☐	☐	☐	☐	

Autonomie • Requiers un minimum de supervision, fais preuve de débrouillardise et d'initiative; • S'adapte facilement aux règles et procédures établies; • Remet en cause les règles établies et améliore; • Pose de bonnes questions afin de trouver des solutions.	☐	☐	☐	☐	
Confidentialité Respecte les plus hautes normes de confidentialité à l'égard des renseignements et des informations sur les élèves, les membres du personnel et les membres de la communauté scolaire.	☐	☐	☐	☐	

Critères d'évaluation spécifiques					
Attentes de rendement	**4**	**3**	**2**	**1**	**Commentaires / Exemples**
Connaissance du poste • Connais les exigences particulières du poste et les méthodes ou processus requis pour l'accomplissement des tâches et responsabilités inhérentes au poste; • Utilise des techniques qui favorisent l'apprentissage et le bon fonctionnement.	☐	☐	☐	☐	
Organisation • Établis les priorités, planifie et effectue ses tâches de façon systématique et logique; • Exerce ses fonctions et ses responsabilités avec efficacité et exactitude; • Organise son travail en fonction des échéanciers et objectifs à atteindre.	☐	☐	☐	☐	
Gestion du temps • Utilise son temps et les ressources de façon efficace dans le but de réaliser les objectifs établis; • Anticipe le travail imprévu; • Respecte les échéanciers.	☐	☐	☐	☐	

Communication • Communique de façon efficace et utilise le français en tout temps avec les élèves, le personnel de l'école, les parents, les partenaires, les clients, les collègues de travail; • Communique (verbalement et par écrit) de façon claire et précise; • Fait preuve de courtoisie et de professionnalisme.	☐	☐	☐	☐	
Entregent Fait preuve de tact, de diplomatie et de respect dans ses rapports avec les autres, et dans une variété de situations	☐	☐	☐	☐	
Aptitudes à la supervision ***(à compléter seulement si le membre du personnel supervise des employés)*** Dirige, gère, appuie et forme le personnel de façon efficace, selon les besoins, en vue de réaliser les objectifs visés.	☐	☐	☐	☐	
Réalisation des objectifs Réalise les objectifs établis en commun avec la superviseure ou le superviseur pour la période d'évaluation.	☐	☐	☐	☐	

Résultat de l'évaluation – À quel niveau je crois que je me situe

Niveau 4 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau de travail qui est **au-delà des attentes** et qui correspond à des critères très exigeants.	Niveau 2 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau de travail qui est **inférieur aux attentes** et qui nécessite une amélioration.
Niveau 3 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau de travail qui **répond aux attentes** et qui respecte les critères d'évaluation.	Niveau 1 ☐	Le membre du personnel démontre un niveau qui est **nettement inférieur aux attentes** et qui nécessite immédiatement l'élaboration d'un plan d'amélioration.

ÉVALUATION GLOBALE

Quelles sont mes forces :

Quels sont les points à améliorer :

Quels ont été mes défis : **Quels ont été mes réalisations :**
Suggestion de formation / conférence / outils qui pourraient me permettre soit de m'améliorer ou de me perfectionner :

Conseil scolaire Viamonde
csviamonde.ca
tout est possible

ENVOI PAR COURRIEL

Le 24 octobre 2017

Monsieur Mario Pelletier
Président
Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
435, rue Donald, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Cher Monsieur Pelletier,

C'est avec un immense plaisir que je tiens à vous adresser, en mon nom et au nom des membres du Conseil scolaire Viamonde, nos plus sincères félicitations pour votre élection comme nouveau président de la FNCSF.

Étant donné votre bagage d'expérience dans le domaine de l'éducation, nous sommes convaincus que vous saurez mener à bien tous les dossiers chauds qui touchent de près l'éducation francophone et relever avec brio les défis qui se posent au niveau national.

Nous aimerions vous assurer que les membres du Conseil scolaire Viamonde sont très heureux de travailler en étroite collaboration avec vous et continuer à appuyer la FNCSF dans ses projets.

En vous renouvelant nos félicitations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,

Jean-François L'Heureux

c.c M. Roger Paul, directeur géneral de la FNCSF
M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

Oshawa, le 2 octobre 2017
L'honorable Mitzie Hunter
Ministre de l'Éducation
Édifice Mowat
22e étage
99, rue Bay
Toronto (Ontario) M7Z 1L2

Madame la Ministre,

Au nom des membres du Conseil d'école élémentaire Antonine-Maillet d'Oshawa, je vous écris pour vous implorer d'agir afin de nous assurer l'accès à une école publique de langue française, allant de la 7e à la 12e pour la région d'Oshawa.

Le Conseil d'école Antonine-Maillet est très reconnaissant pour le financement d'une école élémentaire publique à Bowmanville. Sans une école secondaire publique à Oshawa, on continuera de perdre nos effectifs et notre identité culturelle. La région de Durham et de Clarington est en pleine expansion. La section 23.1 de la charte des droits nous assure le droit à une éducation élémentaire et secondaire dans notre langue française en Ontario. On a obtenu une école élémentaire publique en septembre 1997 offrant un programme de la maternelle à la 6e année. On attend tout de même une annonce pour le financement d'une école secondaire publique dans notre région!

La zone de fréquentation de notre école élémentaire publique comprend les villes de Whitby, *Oshawa et s'étend du nord de Durham (Port Perry, Little Britain) jusqu'à l'est incluant les* communautés de Clarington, (Courtice, Bowmanville, Newcastle) et Northumberland (Port Hope, Cobourg, Brighton). Lorsque les élèves terminent la 6e année, certains se dirigent vers les conseils scolaires limitrophes plus près de leur domicile, soit anglophones, immersions ou catholiques. Ceci représente une perte importante d'effectifs pour le Conseil scolaire Viamonde

Une grande portion des élèves habitants à l'est de Durham (Whitby et Oshawa) et dans la municipalité de Clarington doivent accorder jusqu'à une heure et demi par jour pour se rendre à l'école publique française le plus près de leur domicile, un trajet de 60 – 75 minutes en autobus. Je vous assure Madame la ministre que ceci n'est pas acceptable.

La durée du parcours, l'heure tardive du retour à la maison, ainsi que l'accessibilité aux activités parascolaires inquiètes les parents. Ils sont soucieux que leurs enfants ne puissent pas participer à plusieurs expériences enrichissantes offertes par l'école leur permettant de développer un sentiment d'appartenance, un esprit scolaire dynamique et maintenir une identité scolaire Franco-Ontarienne.

Depuis son ouverture en septembre 2013, l'École secondaire publique Ronald-Marion continue de croître à une vitesse accélérée. L'école surpasse déjà sa capacité pour accommoder les élèves de la 7e année. La capacité de l'école prévoit 69 places au cycle intermédiaire (7e et 8e). *En janvier 2017 l'École secondaire publique Ronald Marion avait une inscription de 98 élèves au* cycle intermédiaire alors dépassant la capacité prévue par le conseil.

Le tableau sommaire ci-dessous représente une perte continuelle des finissants de la 6e année de l'École élémentaire publique Antonine-Maillet aux conseils limitrophes.

	% dirigés vers l'école secondaire publique Ronald-Marion	% dirigés aux conseils limitrophes
2014 – 2015	50%	50%
2015 - 2016	33%	67%
2016 - 2017	18%	82%

Ceci représente une perte significative des effectifs du Conseil scolaire Viamonde se dirigeant vers les conseils limitrophes. Sans une école secondaire publique de la 7e année à la 12e année dans la région d'Oshawa nous continueront de perdre nos effectifs sans répondre aux besoins des parents de poursuivre l'éducation française publique pour leurs enfants dans leur région.

Depuis plus de 20 ans la communauté des familles de notre école attend une école secondaire française publique dans la région d'Oshawa. Chaque année qui passe depuis 1997, plusieurs familles francophones ayant droit à une éducation publique de langue française continue de se faire assimiler et de perdre leur identité culturelle. Les besoins et le droit d'accès à une éducation publique de langue française n'est pas comblée. Cela fait trop longtemps qu'on revendique NOTRE PLACE dans notre communauté d'Oshawa.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Roxanne Faucon-Murray

Présidente du Conseil d'école élémentaire Antonine-Maillet

Pièce jointe : Une pétition signée par les parents de notre communauté scolaire.

c.c. Monsieur Jean-Francois L'Heureux, président de Conseil scolaire Viamonde

Monsieur Martin Bertrand, directeur de l'éducation et secrétaire du Conseil scolaire Viamonde

Madame Sylvie Landry, conseillère du Conseil scolaire Viamonde

Monsieur Francois Boileau, Commissaire aux services en français de l'Ontario

L'honorable Marie-France Lalonde, Ministre des Affaires francophones

Madame France Gélinas, MPP porte-parole pour l'opposition (Affaires francophones)

Madame Jennifer French, MPP Oshawa

POINT NO 9.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

French Language University Planning Board

2 Carlton Street, Suite 1310
Toronto ON M5B 1J3
Telephone: 416 314-1199

Conseil de planification pour une université de langue française

2, rue Carlton, bureau 1310
Toronto (Ontario) M5B 1J3
Téléphone : 416 314-1199

REÇU LE :
19 SEP. 2017
SECTEUR DE LA DIRECTION

Le 1er septembre 2017

Monsieur Jean-François L'Heureux
Président
Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario) M6L 2K5

Cher Jean-François,

Au nom du Conseil de planification pour une université de langue française, je suis fière de vous envoyer une copie de notre rapport, *Innover localement, exceller mondialement : Proposition pour une université de langue française en Ontario*, qui a été lancé publiquement le 28 août 2017 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle. J'espère qu'il sera à la hauteur des aspirations des communautés de langue française afin d'élargir l'accès à l'éducation postsecondaire en français en Ontario et plus particulièrement dans le Centre et le Sud-Ouest de la province.

Le communiqué de presse ci-joint, de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, et de la ministre des Affaires francophones, indique que le gouvernement provincial entend accepter des recommandations clés du rapport et présenter un projet de loi dans les mois à venir pour créer la première université de langue française autonome en Ontario.

Je me réjouis de cette décision comme étant un premier pas concret vers la réalisation de ce projet fédérateur et novateur pour la francophonie ontarienne et pour l'Ontario. Selon ce qui nous a été confié, le gouvernement constituera un Comité de mise en œuvre intérimaire qui sera chargé de poursuivre les travaux préparatoires pour encadrer la création de l'université et consolider des partenariats jusqu'à l'adoption d'une loi qui permettra la constitution du conseil d'administration. Le Comité de mise en œuvre sera constitué d'experts en différents domaines ainsi que certains membres du Conseil de planification, qui sera graduellement dissous d'ici le 30 septembre 2017.

Je vous assure que je vous informerai de tout développement puisque nous avons hâte de poursuivre nos discussions avec vous pour mieux définir les modalités de notre collaboration.

En vous remerciant de votre appui, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

La présidente du Conseil de planification pour une université de langue française,

Dyane Adam, Ph.D., C.M.